



Active – Réserve

Recrutement et fidélisation des officiers

Janvier - Février - Mars 2024 - 104^e année - n° 1/4



LIBRES PROPOS

Le GBA Frédéric Devanlay, sous-directeur recrutement, réserves, jeunesse, et délégué aux réserves de l'armée de l'Air et de l'Espace

RÉFLEXIONS

Vouloir la paix, est-ce vouloir la justice ?

SOUS LA LOUPE

L'armée suisse

SANTÉ • PRÉVOYANCE
PRÉVENTION • ACTION SOCIALE
SOLUTIONS DU QUOTIDIEN



Bien plus
qu'une mutuelle

RÉSERVISTE SANS RÉSERVE



PRÉVOYANCE-RÉSERVISTE¹

Unéo protège les réservistes en cas
d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.

Pour en savoir plus,
scannez ce QR code :



www.groupe-uneo.fr

Suivez-nous sur :



Document publicitaire - (1) Le détail et les conditions des garanties sont définies dans le règlement mutualiste Unéo-Citige applicable à l'issue de l'assemblée générale des 18 et 19 mai 2022. Unéo, mutuelle soumise aux dispositions du livre I du Code de la mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 033 350 081 et dont le siège social est situé 49 rue Barbès - 92544 Montrouge Cedex. Crédits photos : © CONTY - © Vincent ORSINI/Marine Nationale/Défense - © Sipa/Gendarmerie © Olympic Gabaal/Armees et Air/Armes - LaSalle - andco

SOMMAIRE

PHOTOS DE LA COUVERTURE :
(DÉFILÉS) © MARIE-LAN NGUYEN/WIKIMEDIA COMMONS ;
(GBA DEVANLAY) © CAPTURE TIKTOK/DEVENIR AVIATEUR/AE

**REVUE
D'INFORMATION
ET DE LIAISON
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS
DE RÉSERVE ET
DES ORGANISATIONS
DE RÉSERVISTES⁽¹⁾
(4 numéros/an)**

Administration-rédaction :
12, rue Marie-Laurencin
75012 Paris
Tél. : 01 43 47 40 16
Télécopie : 01 49 28 02 87
unor.dg@orange.fr
Site internet :
<https://unor-reserves.fr>

Directeur de la publication :
LCL (R) Philippe Ribatto,
Président de l'UNOR

Rédacteur en chef :
Lionel Pétilon
redacteur.unor@orange.fr

Abonnements :
Publicité :
Délégué général de l'UNOR
Tél. : 01 43 47 40 16
Tél. : 07 85 11 46 67
unor.dg@orange.fr

Dépôt légal :
1^{er} trimestre 2024
N° CPPAP : 0519 C 84894

**Conception, réalisation
et impression :**
Imprimerie Decombat,
63118 Cébazat
I.S.S.N. n° 004.2242.

⁽¹⁾ ancien titre : *L'Officier de Réserve*

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « *bon pour publication* ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

5 Éditorial

Par le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président national de l'UNOR

6 Actualités

- Fin des grades dans la RCDS
- L'épargne pour la Défense
- Les Cordées de la réussite
- Vers un SNU généralisé

10 Actualités internationales

- Europe : les dépenses de défense

12 Sous la loupe

- L'armée suisse

31 Associations territoriales

- Le mot du lieutenant-colonel (H) Stéphane De Pauw, 1^{er} vice-président

32 Focus

- Réflexions : Vouloir la paix, est-ce vouloir la justice ?

36 Culture / Lu pour vous

- Rencontre avec Emmanuelle Rioux, directrice de la rédaction de la revue *Inflexions*
- Lu pour vous

46 Patrimoine

- Réouverture du musée de la Marine

49 Focus

- Baromètre des réponses aux questions des députés

15 Dossier Recrutement et fidélisation des officiers



- La carrière des officiers
- Des réservistes très actifs
- Des engagements pour demain
- Cap Réserve Air 2030
- Des réserves en concurrence

ACTIVITÉS

1^{er} TRIMESTRE 2024

L'AGENDA DU PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNOR

01 JANVIER

- 11 janvier Vœux de l'Union nationale des combattants (UNC).
- 15 janvier Conférence du CEMA : « Les Forces morales dans les sociétés civiles et militaires » à l'École militaire.
- 16 janvier Vœux du secrétaire général de la Garde nationale (SGGN).
- 23 janvier Vœux de l'association Tégo.
- 24 janvier Vœux du CEMA à l'École militaire.
Conférence du MGA de l'AAE, le GCA Philippe Moralès organisée par l'AOR de Paris.

02 FÉVRIER

- 4 février Messe annuelle de l'UNC à Saint Louis des Invalides.
- 6 février Invitation de Solidarité Combattante pour coordination des actions 2024.
- 10 février Conseil de la région UNOR Île-de-France.
- 13 février Entretien avec le GBR Frédéric Barbry (DIAR).

03 MARS

- 6 mars Installation du nouveau conseil départemental des anciens combattants, des victimes de guerre et de la mémoire de la Nation de Paris.

04 AVRIL

- 5 avril 1^{er} conseil d'administration 2024 de l'UNOR.
- 6 avril Assemblée générale ordinaire de l'UNOR et de l'ASUNOR.

EN PRÉVISION

- 16 mai Dévoilement d'une plaque en l'honneur du fondateur de l'UNOR, sur un immeuble de l'avenue Raymond Poincaré (Paris, 16^e), dernier acte du centenaire de l'UNOR.
- 19 juin Conférence du secrétaire général de la Garde nationale (SGGN).
- 20 juin Bureau national de l'UNOR.



LIEUTENANT-COLONEL (R) PHILIPPE RIBATTO

PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNION DES OFFICIERS DE RÉSERVES ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

CHERS CAMARADES,

2024-2030, le grand doublement des réserves opérationnelles tous grades confondus, des armées et services du MINARM !

Le défi est de passer de 40 000 à 80 000 signatures d'engagement à servir dans la réserve (ESR) en 2030, dans l'objectif d'atteindre 100 000 en 2035, pour répondre à la demande du chef des armées.

Des publicités institutionnelles vont apparaître dans notre quotidien pour solliciter les recrutements des *Ab Initio*.

Il est indéniable que, depuis 2015, il existe un fort désir d'engagement de la part de la jeunesse pour être utile à son pays, et concrétisé par les signatures d'ESR.

Nous le savons, le principal défi qui s'impose à nous est moins celui du recrutement que celui de la fidélisation, ou comment savoir conserver les nouvelles recrues lors du renouvellement du premier ESR.

Les années précédentes ont vu plus de 30% de non-renouvellement. Pourquoi une jeunesse motivée par un engagement volontaire concrétisé par la signature d'un premier ESR, refuse de poursuivre cet engagement ?

Face à cette incompréhension, devons-nous conclure à une évaporation de son patriotisme ou bien à des conditions d'accueil et d'emploi des volontaires à améliorer ?

Loin de la solde ou des honneurs, les moteurs de nos engagements résident dans nos forces morales, dans lesquelles, il y a le mot valeurs.

Une bonne formation adaptée, les critères de leur évaluation, les délais de leur rémunération, leur protection sociale et prévoyance ou encore un parcours de carrière leur ont-ils été bien expliqués et respectés ?



Je vous l'annonçais dans mon éditorial précédent, le Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRМ) doit réapparaître en 2024, après une absence remarquée depuis juin 2021. En août 2023, tous les membres ont été nommés et les noms publiés au Journal Officiel.

Une première réunion devrait se tenir courant avril 2024. Le sujet de la fidélisation de ces volontaires qui rejoignent les forces de réserves sera à l'ordre du jour.

Par ailleurs, la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale a lancé récemment une mission d'information sur le « rôle de l'éducation et de la culture dans la Défense nationale », dont les travaux en ligne*.

Afin d'associer pleinement les citoyens à leur réflexion, les rapporteurs de la mission d'information ont décidé de mener une consultation citoyenne.

Cette initiative permet de consulter directement les Français sur leur perception du rôle de l'éducation dans la Défense nationale, en les interrogeant notamment sur leur rapport à l'éducation à la défense, à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou encore au service national universel

(SNU). Cette consultation s'adressait à l'ensemble des citoyens, des adhérents de l'ensemble des associations locales et nationales, et notamment aux élèves, aux étudiants, aux professeurs.

La consultation était ouverte jusqu'au 25 mars sur le site de l'Assemblée nationale, avec une participation anonyme. L'UNOR l'a relayé sur son site internet et dans le « Lien du réserviste ».

Lors de notre Assemblée générale annuelle du samedi 6 avril, nous avons accueilli favorablement la demande d'adhésion à l'Union, de l'Association nationale des cheminots réservistes (ANCR). Cette jeune association a vu le jour après la participation des réservistes salariés de la SNCF, au défilé du 14 Juillet dernier.

Enfin, l'AG a été l'occasion de remercier vivement nos amis Yves Dalmasie, Jean Giacomazzo, Jean-Louis Hemmer, et Yves Thoor, pour leurs actions au profit de l'organisation et du rayonnement de l'UNOR et de l'ASUNOR, au moment où ils ont quitté leurs fonctions.

Reposant sur la solidité des engagements des plus anciens et sur ceux des plus jeunes qui ont accepté la responsabilité d'une présidence d'association, qu'ils soient honoraires, réservistes citoyens ou opérationnels, je sais l'UNOR bien armée pour démarrer l'année zéro du doublement des réserves opérationnelles.

Ainsi l'Union pourra voir ses effectifs croître partout en France, au sein des associations territoriales, actives grâce à la motivation dont vous faites preuve.

Sachons ensemble renforcer la famille de la Défense qui est la nôtre ! ■

* assemblee-nationale.fr et également via unor-reserves.fr

MME PATRICIA MIRALLES

a été reconduite le 8 février dernier dans ses fonctions de secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire au sein du nouveau gouvernement de Gabriel Attal. Elle occupe ce poste depuis le 4 juillet 2022.

LE MUSÉE

de l'Air et de l'Espace a accueilli 356 254 visiteurs en 2023 et plus d'un million de visiteurs virtuels qui suivent le musée sur les réseaux sociaux.

15 SYSTÈMES

de mini-drones aériens embarqués (SMDM) produits par Survey Copter, pour un montant de 30 M €, seront livrés à La marine nationale à partir de fin 2024.

Le SMDM est un système de drone capable de décoller et d'apponer sur des navires sans plateforme hélicoptère.

SELON LE CEMA

, le coût de l'heure de vol pour un Rafale serait de 20 000 €.

LA CAJ,

Commission armées-jeunesse, a rejoint l'Académie de défense de l'École militaire (Academ) qui associe déjà une vingtaine d'organismes de recherche, de doctrine, de formation et d'enseignement.

42 RAFALE

supplémentaires (version monoplace au standard F4) ont été commandés par le MI-NARM pour un montant de 5 Mds € : 30 appareils livrés à partir de 2027 et 12 appareils destinés à remplacer les Rafale de l'armée de l'air et de l'espace cédés d'occasion en 2021 à la Croatie.

ACTUALITÉS**AD HONORES****FIN DES GRADES
DANS LA RCDS**

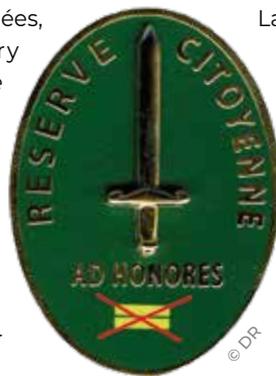
Par une note du 25 janvier 2024, le CEMA a signifié la fin des grades honorifiques donnés aux réservistes citoyens de défense et de sécurité (RCDS).

Le chef d'État-major des armées, le général d'armée Thierry Burkhard, a « décidé de mettre fin à l'attribution des grades honorifiques aux réservistes citoyens de défense et de sécurité agréés au sein des armées et des formations rattachées placées sous [son] autorité. » Il en est donc désormais fini des attribués *ad honores* (« pour l'honneur ») ainsi que leur droit de port qui « induisent une confusion entre les différents types de réserves, voire avec le personnel militaire d'active, et créent des incompréhensions préjudiciables à la cohérence de l'ensemble », explique le CEMA.

**UN CHANGEMENT
D'APPELLATION AUSSI**

Le général Thierry Burkhard demande par ailleurs aux armées, directions et services de proposer « un insigne distinctif de l'appartenance à la réserve citoyenne et le cas échéant, un marquant relatif à l'ancienneté dans la réserve citoyenne de défense et de sécurité ».

Il indique aussi que « dans l'attente de la modification des dispositions réglementaires afférentes », les appellations des réservistes citoyens par leur grade « seront par ailleurs désormais remplacés par l'appellation d'officiers de la réserve citoyenne. »



Insigne de lieutenant dans la RCDS. La mention du grade n'est désormais plus possible pour les nouveaux agréments.

La décision du CEMA s'est appliquée à compter du 1^{er} février 2024 pour les nouveaux agréments ou les renouvellements d'agréments. Les RCDS qui à cette date disposaient déjà d'un agrément « pourront continuer de porter l'insigne avec la mention du grade honorifique jusqu'à échéance de leur agrément. »

**L'INSIGNE
APRÈS L'UNIFORME**

Pour mémoire, rappelons que le CEMA avait déjà dans une note du 29 octobre 2021 décidé « à la lumière des dispositions réglementaires en vigueur et d'une phase de concertation élargie [que] la tenue des réservistes citoyens [serait] désormais la tenue civile avec port de l'insigne de la RCDS ».

Désormais, c'est à la lumière de l'Article L4241-3 du code de la défense^[1], depuis la Loi n°2023-703 du 1^{er} août 2023 (art. 30), que cet insigne doit prendre l'apparence d'un « signe distinctif » et rien d'autre : « les réservistes citoyens, dans le cadre de leur engagement, peuvent porter un signe distinctif, conformément aux règles établies par le ministère de la défense. »

Il n'y est nullement fait état d'un grade mais bien seulement d'un signe distinctif permettant « d'identifier clairement les réservistes citoyens et de renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté de défense. » ■



^[1] Titre IV : réserve citoyenne de défense et de sécurité.

ACTUALITÉS

FINANCEMENT

L'ÉPARGNE POUR LA DÉFENSE

La Conseil constitutionnel, dans un avis rendu le 28 décembre 2023, a jugé « contraire à la Constitution » le financement de l'industrie de défense par le Livret A.

Exonéré d'impôt et de prélèvement obligatoire, le livret A est un compte d'épargne plébiscité par les Français.

Son rendement (3% depuis février 2023) n'y est pas étranger non plus. Fin 2023, l'épargne déposée sur le livret A atteignait 415,3 Md € selon la Caisse des dépôts. Une conséquente cagnotte qui attire les convoitises !

UNE CAGNOTTE POUR LA BITD

« Le Livret A va financer l'industrie de défense » avait annoncé le ministre des Armées, et plus particulièrement les quelques 4 000 entreprises françaises de la base industrielle et technologique de défense (BITD).

L'idée avait notamment vu le jour à l'occasion de l'examen du projet de Loi de programmation militaire (LPM) 2024-30 au cours duquel des députés et des sénateurs avaient exprimé cette proposition.

Les encours du livret A ainsi que du Livret de développement durable et solidaire (LDDS) « ont atteint quelque 510 Mds € à la fin de l'année 2022 », déclarait le député Christophe Plassard, membre de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. « Il est de la responsabilité de l'État de faire converger l'épargne privée disponible avec ses priorités stratégiques ».

UN AMENDEMENT DEUX FOIS RETOQUÉ

Oui mais voilà... D'abord jugé irrecevable par le Conseil constitutionnel lors de l'examen de



la LPM 2024-30, l'amendement sur le financement de ces entreprises par le livret A et le LDDS a ensuite été inclus dans le projet de loi de finances 2024.

Une seconde fois (28 décembre 2023), le Conseil constitutionnel a déclaré « *contraires à la Constitution les dispositions adoptées en méconnaissance de la règle de procédure relative au contenu des lois de finances, résultant des articles 34 et 47 de la Constitution et de la loi organique du 1^{er} août 2001.* »

Il y avait fort à parier que ce projet ne serait pas pour autant enterré. Et le Sénat a en effet adopté le 5 mars à 244 voix contre 34 une proposition de loi. Son article 1^{er} prévoit « *le fléchage d'une partie des ressources collectées au titre du Livret A et du Livret de développement durable et solidaire vers les entreprises, notamment petites et moyennes, de l'industrie de défense française. Cette mesure n'aura aucune conséquence sur le financement du logement social dans la mesure où elle ne concernera que la part non centralisée des ressources collectées (environ 40% de l'encours)* ». ■

Sources : conseil-constitutionnel.fr, opex360.com, senat.fr



LE COMMANDEMENT de l'appui terrestre numérique et cyber (CATNC) remplace depuis le 6 février le Commandement des systèmes d'information et de communication (COMSIC).

À cette date ont aussi été créées la Brigade d'appui numérique et cyber (BANC) et l'École des transmissions, du numérique et du cyber (ETNC). Ces organismes sont implantés au quartier Leschi à Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine).

LES FORCES aériennes stratégiques ont fêté leurs 60 ans, le 15 janvier sur la base aérienne 702 Capitaine Georges Madon d'Avord.

VIGIPIRATE : activée au niveau « urgence attentat » le 13 octobre 2023 (attentat à Arras), puis abaissée au niveau « sécurité renforcée – risque attentat » le 15 janvier, la posture a été à nouveau réévaluée « urgence attentat » le 24 mars à la suite de l'attentat perpétré à Moscou.

LES ARCHIVES DU SHD DÉMÉNAGENT

Près de la moitié des fonds et collections du Service historique de la Défense (SHD) localisés sur le site du Fort Neuf de Vincennes (Val-de-Marne) doivent être transférés afin de libérer la place pour accueillir le nouveau siège de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE).

Au total, ce sont plus de 70 km de documents qui vont être déplacés sur le réseau territorial du SHD, à savoir à Toulon, Pau et Cherbourg.

^[1] Décision n° 2023-862 DC du 28 décembre 2023.

ENTRE 2003 et 2022, 215 gendarmes (dont trois réservistes) sont décédés dans l'exercice de leurs fonctions, dont onze officiers.

OLYMPIADES culinaires : l'équipe des cuisiniers de l'armée française a remporté la médaille d'Or dans la catégorie « Restauration collective » lors du concours culinaire international IKA 2024 qui s'est tenu début février à Stuttgart (Allemagne).

LE COM RENS, commandement du renseignement, s'appelle depuis le 1^{er} janvier le Commandement des actions dans la profondeur et du renseignement (CAPR). Il est placé sous l'autorité organique du commandement de la force et des opérations terrestres.

L'ARMÉE DE TERRE et l'armée de l'air et de l'espace vont bénéficier d'une commande de 3 000 filets-écrans multispectraux (FEM) passée auprès de fabricant suédois Saab (20 M €).

Ces filets de camouflage assurent de hautes « performances dans le domaine visible, proche infrarouge, infrarouge thermique et radar ». Livraison échelonnée entre 2024 et 2026.

DES COMMISSIONS de discipline de la réserve opérationnelle de la police nationale ont été créées par décret du 20 décembre 2023. Elles sont consultées sur les sanctions disciplinaires susceptibles d'être prononcées à l'encontre des policiers réservistes, autres que l'avertissement et le blâme.

ACTUALITÉS

TUTORAT

LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

La Semaine nationale des Cordées de la réussite s'est déroulée du 15 au 20 janvier. Il s'agit d'un dispositif interministériel d'égalité des chances auxquels contribuent les Armées.

À l'occasion de la Semaine nationale des Cordées de la réussite, huit grandes écoles de la défense^[1] se sont à nouveau mobilisées, au profit de 8 790 collégiens et lycéens issus de 95 établissements, dont 75 en Réseaux d'éducation prioritaire et REP+, Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou en zone rurale. L'édition 2024 a rassemblé quelques 700 tuteurs.

Le MINARM a souligné que ce type de tutorat « crée une relation privilégiée entre le parrain et le filleul. » Outre le parrainage scolaire, « de nombreuses activités sportives, scientifiques ou culturelles sont menées au profit des élèves « encordés », précise encore le MINARM.

180 000 BÉNÉFICIAIRES

Les Cordées de la réussite est dispositif interministériel, initié en 2008, qui « visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances », peut-on lire en préambule de leur site Internet.

Les Cordées permettent de nouer un partenariat entre des établissements dits « encordés » (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle) et un établissement d'enseignement supérieur ou un lycée comportant une classe préparatoire aux grandes écoles ou une section de techniciens supérieurs, dit « tête de cordée ».

Les Cordées de la réussite « ont pour objectif de lutter contre l'autocensure des élèves et susci-

DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

Les candidats dont le parcours dans les Cordées de la réussite a été mentionné, avec leur accord, dans leur dossier disposent d'un taux de proposition d'admission sensiblement supérieur au reste de la population lycéenne de terminale : 93,2%, soit +2,8 points d'écart.

Dans le détail, ce gain est particulièrement important pour les lycéens issus de la voie professionnelle avec un écart positif de 5 points par rapport aux autres lycéens de cette voie n'ayant pas participé à une Cordée.

ter leur ambition scolaire ; d'ouvrir leurs horizons, grâce à la découverte de la diversité des formations de l'enseignement supérieur. » Elles proposent aux élèves à partir de la classe de 4^e, un accompagnement, via un tutorat « afin de construire leur parcours vers l'insertion professionnelle. »

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, « ce sont 915 Cordées qui ont été déployées pour 180 000 élèves bénéficiaires, avec l'appui de 22 000 étudiants tuteurs. » ■

Sources : defense.gouv.fr, cordeesdelareussite.fr



^[1] École Polytechnique, Académie militaire de Saint-Cyr-Coëtquidan, École Navale, L'École de l'Air et de l'Espace, École des Commissaires des Armées, Institut supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE-SUPAERO), École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA) Paris, École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA) Bretagne.

ACTUALITÉS

DISCOURS

VERS UN SNU
GÉNÉRALISÉ

Le Premier ministre a annoncé fin janvier le lancement des travaux en vue d'une généralisation du SNU à la rentrée 2026.

Promesse de campagne électorale d'Emmanuel Macron en 2017, le Service national universel (SNU) a été lancé en 2018 par Gabriel Attal, alors secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Puis lui ont succédé Sarah El Haïry en 2022 et Prisca Thevenot en 2023, toutes deux explicitement nommées secrétaires d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel. Pour autant, la mise en place du SNU fait depuis l'objet d'une lente mise en place et restait jusqu'à présent facultatif.

POUR TOUS EN 2026

Au cours de sa déclaration de politique générale, le 30 janvier 2024 devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre Gabriel Attal a fait savoir que le « réarmement civique » de la France voulu par le président de la République allait notamment consister à « renforcer l'unité républicaine de notre jeunesse », autrement dit « permettre à tous les jeunes de France de faire Nation. »

Pour parvenir à cet objectif, le Premier ministre a rappelé que c'était là « le rôle même du service national universel » et qu'il lançait « les travaux en vue de sa généralisation à la rentrée 2026. »

80 000 VOLONTAIRES
EN 2024

Après un démarrage au ralenti, il semble donc que le projet soit désormais en pleine expension comme l'indiquait la secrétaire d'État Prisca Thevenot lors du lancement de l'édition 2024 du SNU. « 2024 sera une année clef pour le SNU. Cette nouvelle édition témoigne



d'une ambition assumée, celle de construire une société de l'engagement avec et pour nos jeunes ».

Depuis cette année, les 15-17 ans peuvent en effet choisir au moment de leur inscription l'une des quatre thématiques d'engagement : sports et Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) ; défense et mémoire ; environnement ou résilience et prévention des risques.

Par ailleurs, chaque académie propose pour la première fois quatre séjours de cohésion (hors temps scolaire) : vacances d'hiver, vacances de printemps ainsi que du 17 au 28 juin 2024 ou bien du 3 au 15 juillet 2024.

Enfin, ce dispositif est complété par une autre nouveauté, les « classes et lycées engagés » qui, depuis le mois de mars 2024, offre la possibilité d'organiser les séjours de cohésion sur le temps scolaire à partir du mois de mars 2024.

Après avoir réuni plus de 40 000 jeunes en 2023, les séjours de cohésion devraient accueillir 80 000 volontaires en 2024. ■



LES LECLERC rénovés, portés au standard XLR pour intégration au programme SCORPION, devront prochainement être aussi dotés de nouveaux viseurs.

Le viseur-tireur sera remplacé par des capteurs optiques de dernière génération et une nouvelle électronique.

Le chef de char bénéficiera d'un viseur PASEO conçu pour l'observation panoramique et l'engagement toutes conditions.

LE PLAN FAMILLE 2 devrait disposer d'un budget de 750 M € pour la période 2024-2030. Lancé en 2018, le Plan famille a été mis en place pour améliorer la vie des militaires et des familles en tenant compte des spécificités de leur métier.

LE MINISTÈRE des Armées dispose d'un domaine foncier de 275 000 hectares en métropole.

DISSOLUTION
DU CDEC

Le CDEC, Centre de doctrine et de l'enseignement du commandement, sera dissout le 1^{er} août 2024. Le Commandement du combat futur (CCF) conservera l'ensemble du patrimoine non majeur du CDEC pour sa salle d'honneur.

Seront reversés au service historique de la Défense (SHD) le fanion de commandement du général commandant le CDEC et les reliquats d'insignes homologués. Enfin, l'ancienne salle d'honneur de l'École supérieure de guerre (ESG) sera transférée au Centre d'enseignement militaire supérieur terre (CEMS terre).

LE JAPON a fait l'acquisition pour 2,35 Mds \$ de 400 missiles de croisière Tomahawk auprès des États-Unis. Cela lui offre une capacité de frappe au sol à longue distance en direction de la Chine, de la Corée du Nord et du détroit de Taiwan.

L'AUTRICHIEN Gaston Glock, à l'origine de mythique pistolet 9 mm semi-automatique, est décédé le 27 décembre 2023 à l'âge de 94 ans. L'armurier Glock fournit plusieurs armées et forces de sécurité dans le monde, dont l'armée française qui est dotée du Glock-17 de 5^e génération.

LA BELGIQUE a assoupli certains critères de santé pour le recrutement de ses pilotes militaires. « *Les personnes dotées d'une vue d'au moins 7/10 peuvent désormais devenir pilotes à condition d'obtenir 10/10 avec leur correction optique* ».

L'EXERCICE STEADFAST DEFENDER

En 2024, l'exercice *Steadfast Defender (Défense indéfectible)* organisé par l'OTAN devrait réunir près de 41 000 militaires de 31 pays membres de l'organisation internationale et de la Suède. Il se déroulera au printemps entre l'Allemagne, la Pologne et les États baltes.

Il permettra de tester la réaction des États membres en application de l'Article 5 (solidarité en cas d'attaque de l'un des membres). Lors de la précédente édition, cet exercice avait rassemblé un peu moins de 10 000 soldats.

ACTUALITÉS INTERNATIONALES

EUROPE

LES DÉPENSES DE DÉFENSE

L'Agence européenne de défense a publié fin 2023 un rapport dans lequel elle constate que les budgets militaires des 27 États membres ont atteint le montant record de 240 Mds d'euros en 2022.

L'Agence européenne de défense (AED) collecte chaque année depuis 2006 des données. Son rapport publié fin novembre 2023 détaille pour la première fois les dépenses de défense en 2022 de l'ensemble des 27 États membres de l'UE.



© EDA

LA SUÈDE EN TÊTE

Avec un montant record de 240 milliards d'euros, les dépenses européennes de défense en 2022 ont augmenté de 6% par rapport à l'année précédente, une constante depuis huit ans.

Le rapport de l'AED précise que six des vingt-sept États membres de l'UE ont augmenté leurs dépenses au-delà de 10% : Suède (+30,1%), Luxembourg (+27,9%), Lituanie (+27,6%), Espagne (+19,3%), Belgique (+14,8%) et Grèce (+13,3%).

Selon ce rapport, quatorze États membres ont quant à eux investi, entre 2021 et 2022, dans une fourchette inférieure à 10% parmi lesquels la France (+0,7%)^[1] et l'Allemagne (+5,4%). Enfin, sept pays ont réduit leurs dépenses :

PROJETS COOPÉRATIFS DE DÉFENSE

Fondée en 2004, l'Agence européenne de défense (AED), dont le siège est à Bruxelles (Belgique), soutient des projets coopératifs en matière de défense européenne. Elle constitue un espace de discussion pour les ministères de la Défense européens. Elle aide ses 27 États membres (tous les pays de l'UE) à développer leurs ressources militaires.

L'Agence européenne de défense est structurée en quatre directions : la direction des Capacités, de l'Armement et de la Planification (CAP), la direction Recherche Technologie et Innovation (RTI), la direction Synergies Industrielles et Facilitateurs (ISE), la division *Corporate Services* assure les fonctions administratives de l'Agence.

Pays-Bas (-16,6%), Finlande (-3,3%), Roumanie (-2,6%), République tchèque (-2%), Hongrie (-1,8%), Autriche (-0,5%), Portugal (-0,1%).

INVESTIR D'AVANTAGE ET PROJETS PARTAGÉS

« *Nos forces armées doivent être prêtes à affronter une époque beaucoup plus exigeante*, a déclaré Josep Borrell, chef de l'Agence euro-

^[1] En 2022, les dépenses militaires de la France s'élevaient à 49,6 Md €, soit environ +4% par rapport à 2021. Le rapport de l'AED indique quant à lui seulement +0,7%, son calcul étant exprimé en prix constants de 2022 afin de tenir compte de l'inflation.

péenne de défense. *S'adapter à ces nouvelles réalités signifie avant tout investir davantage dans la défense. Un montant record de 240 milliards d'euros soutient l'engagement des États membres à renforcer la défense européenne.* »

Josep Borrell a aussi souligné « *d'importantes lacunes en matière de capacités* » et ajouté que les Européens restent : « *à la traîne des autres acteurs mondiaux en matière de dépenses. C'est pourquoi, a précisé le chef de l'AED, il ne s'agit pas seulement de dépenser plus dans la défense, mais aussi de dépenser mieux et ensemble. Nous devons trouver une valeur supplémentaire dans notre capacité à coopérer et à saisir les opportunités de renforcer nos forces armées grâce à une planification commune, des projets partagés et des achats conjoints.* »

UN RECORD AUSSI POUR L'INVESTISSEMENT

Un montant record de 58 Mds € a été alloué aux investissements dans la défense ; massivement vers l'achat de nouveaux équipements, soit +7% par rapport à 2021. L'objectif convenu

de 20% de dépenses totales dans ce domaine est dépassé pour la quatrième année avec un total de 24,2% dans l'ensemble de l'UE, précise le rapport de l'AED.

Vingt États membres sur vingt-sept ont atteint ce seuil convenu collectivement. Le Luxembourg (53,5%), la Hongrie (48,1%), la Grèce (42,6%), la Finlande (37,4%), la Lituanie (34,8%) ont la plus forte allocation de leurs dépenses globales de défense à l'investissement. Les dépenses allouées aux investissements par la France s'élèvent à 28,6%.

DÉPENSE EN BAISSÉ POUR LA RECHERCHE

Malgré des dépenses globales record, les dépenses consacrées à la recherche et à la technologie (R&T) de défense sont en baisse de 200 M € par rapport à 2021, signale l'AED. Seuls deux États membres respectent le critère convenu de 2% de dépenses de défense consacrées aux activités de R&T, représentant ensemble plus de 80% de toutes les dépenses de R&T de défense. ■

Source : eda.europa.eu



UNE CONSTELLATION EUROPÉENNE DE SATELLITES

L'un des récents projets collaboratifs soutenu par l'AED s'appelle « *LEO2VLEO : Military Crisis-Response Satellite Constellation* ». Il consiste à développer un démonstrateur de satellites capable de passer d'une orbite terrestre basse (LEO) à une orbite terrestre très basse (VLEO) et vice-versa.

Ce projet de 10 M € avec les Pays-Bas et l'Autriche, concevra, développera, lancera (dans deux ans environ) et exploitera une constellation de deux à quatre satellites. Une fois opérationnels, ces satellites auront la capacité de soutenir des opérations militaires.



L'orbite terrestre très basse (VLEO), située à une altitude comprise entre 250 et 350 km, présente l'avantage d'être plus proche de la Terre que l'orbite traditionnelle des satellites. Cela permet notamment d'obtenir des images à plus haute résolution provenant de capteurs optiques, ainsi que des communications et une agilité améliorées.

LES FORCES ARMÉES

américaines et britanniques auraient rejeté l'équivalent de 430 millions de tonnes métriques de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère depuis 2015, date des accords de Paris sur le climat, selon un rapport du *Common Wealth et Climate and Community Project* publié en 2023.

LA TURQUIE, la Bulgarie et la Roumanie, trois membres de l'Otan riverains de la mer Noire, se sont alliés en janvier pour protéger la navigation internationale et leurs côtes contre les mines flottantes susceptibles de dériver depuis les rivages russes ou ukrainiens.

LA FINLANDE ET LA SUÈDE

ont signé fin 2023 un accord avec les États-Unis permettant à son armée d'accéder et d'utiliser quinze bases militaires en Finlande et dix-sept en Suède. Cet accord offre à l'armée américaine la possibilité de prépositionner du matériel et de pouvoir déployer ses troupes sur ces territoires, lors de phases d'entraînement.

LA CORÉE DU SUD, les États-Unis et le Japon ont indiqué en novembre dernier avoir décidé d'activer le partage de données en temps réel sur les lancements de missiles nord-coréens. Les trois pays ont aussi décidé un plan pluriannuel prévoyant des exercices trilatéraux réguliers.

LA CROATIE, en réponse à la Serbie qui veut réinstaurer un service militaire, envisage de rétablir à son tour la conscription.

MILICE

L'ARMÉE SUISSE

Soutenue par des militaires professionnels de l'active, l'Armée suisse est une armée de milice. Elle compte aujourd'hui environ 147 000 hommes et femmes dans ses rangs.

La neutralité de la Suisse reconvenue par le traité de Paris le 20 novembre 1815 qui garantit son intégrité et l'inviolabilité de son territoire, ne la prive pas pour autant de disposer d'une armée.

Appuyée par des militaires professionnels, l'armée suisse est « organisée selon le principe de l'armée de milice » comme le précise l'Article 58 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse.

Cet article détaille le champ des responsabilités de l'armée qui « contribue à prévenir la guerre et à maintenir la paix » en assurant « la défense du pays et de sa population [et en sauvegardant] la souveraineté sur l'espace aérien suisse. »

Selon les chiffres diffusés sur son site Internet, l'armée suisse disposait en 2022 d'un effectif réel de 151 299 hommes et femmes, dont 16 038 officiers, 29 774 sous-officiers et 105 487 militaires du rang. Cet effectif serait de 147 000 militaires au total en 2023. L'effectif de l'active s'élève, quant à lui, autour de 3 500 militaires dont une majorité sont instructeurs.

UNE NOUVELLE IDENTITÉ

L'armée suisse s'est dotée de sa propre identité visuelle depuis le mois d'août 2023, distincte de celle de l'administration fédérale. Jusqu'à présent, elle utilisait en effet le logo de la Confédération avec la mention « Armée suisse ».

Sur son nouveau logo, le bouclier symbolise la protection et l'indépendance des valeurs de la Suisse. Le texte qui l'accompagne est décliné dans les quatre langues nationales.



© vfg.admin.ch

LE PRINCIPE DE MILICE

L'organisation de l'armée suisse selon le principe de milice est décrite dans la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) du 3 février 1995.

Cela consiste en « l'obligation d'accomplir un service militaire d'une durée de plusieurs années » et des phases d'instructions obligatoires réparties entre « une instruction de base et des instructions périodiques de courte durée. »

Le principe de milice repose également sur « la présence d'une majorité de militaires de milice à tous les échelons de cadres et de commandement et chez les officiers d'état-major général, à l'exception des états-majors de l'échelon

TIKTOK POUR S'ADRESSER AUX ADOLESCENTS

Jusqu'à présent, l'Armée suisse faisait part de ses activités sur les réseaux sociaux Instagram, Facebook et LinkedIn. Depuis le 30 octobre 2023, elle partage aussi ses contenus sur l'application TikTok.

Ce réseau social conçu par les Chinois est très populaire auprès de la jeunesse suisse dont 34% des utilisateurs ont moins de 18 ans*.

L'armée suisse indique sur son site Internet que « de courtes vidéos et interviews seront publiées sur ce canal pour donner un aperçu du quotidien des militaires. Cela afin de répondre à « un besoin urgent de s'adresser à un groupe cible plus jeune » selon la porte-parole de l'armée. TikTok « contribuera à faire davantage connaître et accepter l'armée auprès de ce groupe cible, avant même qu'il participe à la journée d'information ».

En novembre dernier, le TikTok de l'armée suisse revendiquait autour de 3 400 followers.

* Source : Radio Télévision Suisse (RTS).

de l'armée ; sur la limitation du nombre de troupes prêtes à intervenir et de militaires de carrière au nécessaire ; sur une administration militaire civile de la Confédération ; sur un système permettant de renforcer l'état de préparation de l'armée. »

ENRÔLEMENT À 18 ANS

Si tous les hommes de nationalité suisse sont astreints au service militaire, ou à un service civil de remplacement, « toute Suisse peut se porter volontaire » précise la LAAM.

Le jeune Suisse est alors « enrôlé au début de l'année au cours de laquelle [il atteint] l'âge de 18 ans. (...) Les conscrits participent à une séance d'information, au cours de laquelle ils remettent un questionnaire médical [et ils] précisent à l'intention des organes de recrutement quand ils souhaitent accomplir leur école de recrues ».

Dès lors, et en fonction d'un possible sur-sit, les conscrits « accomplissent l'école de recrues au plus tôt au début de l'année au cours de laquelle [ils] atteignent l'âge de 19 ans et au plus tard pendant l'année au cours de laquelle [ils] atteignent l'âge de 25 ans. »

À signaler que les conscrits « qui n'ont pas accompli l'école de recrues à la fin de l'année au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 25 ans sont libérés de l'obligation d'accomplir le service militaire ». Il doivent cependant s'acquitter d'une taxe d'exemption.

NEUF ANNÉES DE SERVICE

Le temps de passage à l'école des recrues est d'environ 18 semaines. À l'issue, le conscrit est incorporé pendant neuf ans dans l'armée et doit, durant cette période, « accomplir six cours de répétition d'une durée de trois semaines » chacun.

Les spécialistes « peuvent recevoir une instruction complémentaire dans le cadre de cours techniques. »

S'il le souhaite, le milicien a la possibilité d'effectuer la durée totale des services



© vtg.admin.ch

Insigne de manche brodé, porté sur le treillis.

RENFORCER LES AUTORITÉS CIVILES

La Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) précise que « lorsque les moyens des autorités civiles en Suisse ne suffisent plus, [l'armée] leur apporte son appui » pour faire face à « une menace grave pesant sur la sécurité intérieure » et à des « catastrophes [et autres] situations extraordinaires ».

L'armée peut aussi assurer « la protection de personnes ou la protection de biens particulièrement dignes de protection, en particulier l'approvisionnement en eau potable et en énergie, les infrastructures d'information, de communication et de transports ainsi que d'autres installations, processus et systèmes essentiels au fonctionnement de l'économie et au bien-être de la population (infrastructures critiques). »

Elle peut enfin « accomplir des tâches relevant du Réseau national de sécurité ou des services coordonnés [et] faire face à des situations de surcharge extrême ou accomplir des tâches que les autorités civiles ne peuvent accomplir faute de moyens ou de personnel appropriés. »

d'instruction obligatoires en une seule fois. La part des « militaires en service long » d'une classe de recrutement ne peut excéder 15 %.

Par ailleurs, les militaires qui sont dotés d'un fusil d'assaut dans le cadre du service ont obligation d'effectuer un « exercice de tir » dans une société de tir, une fois par an. Cette obligation persiste jusqu'à l'année précédant la libération. Enfin, « les aspirants sergents et lieutenants suivent une instruction de cadres adaptée à leurs missions. »

Considérant que les militaires en service ne peuvent pas travailler, ceux-ci bénéficient d'une solde et d'une allocation pour perte de gain^[1].

DE 245 À 680 JOURS DE SERVICE

De manière concrète, l'armée suisse donne un exemple sur son site Internet d'une carrière de milicien : « Les militaires de la troupe qui ont effectué leur école de recrues après le 1^{er} janvier 2018 accomplissent, pendant la durée de l'obligation de servir dans l'armée, 3 jours de recrutement au maximum, ainsi que 124 jours d'école de recrues, 6 cours de répétition de 19 jours chacun et 4 jours de travaux de préparation et de libération.

S'ils accomplissent d'autres services plus longs ou plus courts, la durée totale des services obligatoires s'élève à 245 jours ou à 280 jours pour les grenadiers ou

^[1] L'allocation pour perte de gain se monte à 69 francs brut par jour (env. 73,55 €) ou 80% du dernier salaire si, au cours des 12 mois précédant le service, la personne a travaillé pendant au moins quatre semaines ou 160 heures. Lors de l'école de recrues, l'allocation se monte dans tous les cas à 69 francs brut par jour pour les personnes sans enfants. (<https://www.ch.ch>)

exerçant une fonction relevant des forces spéciales. » Le temps de service pour les grenadiers et FS et toujours supérieur de 35 jours, quel que soit le grade détenu.

La durée totale des services obligatoires s'élève à 440 jours pour les sergents, 450 jours pour les sergents-chefs, 510 pour les sergents-majors, 650 pour les sergents-majors chefs et fourriers, 680 pour les adjudants sous-officiers, lieutenant et premiers-lieutenants.

La durée et la fréquence des cours de répétition « pour les militaires chargés de fonctions clés, les sous-officiers, les sous-officiers supérieurs et les officiers » est fixée par le Conseil fédéral.

LA LIBÉRATION DU SERVICE

La libération du service s'effectue « en fonction du statut militaire de la personne astreinte, indique l'armée suisse, au plus tôt à la fin de la dixième année civile suivant sa promotion au grade de soldat (pour les militaires de la troupe et une partie des sous-officiers) et au plus tard à la fin de l'année au cours de laquelle l'âge de 50 ans est atteint (pour les spécialistes et les officiers supérieurs). »

HAUSSE DES EFFECTIFS EN PRÉVISION D'UNE GUERRE

En novembre dernier, le Conseil fédéral publiait sur le portail Internet du Gouvernement un communiqué sous le titre : « Révision des bases légales relatives à l'effectif réel de l'armée ».

« En raison de la situation géopolitique, indiquait ce communiqué, le Conseil fédéral estime que le moment n'est pas opportun pour réduire l'effectif réel de l'armée. »

Il a donc chargé le Département fédéral de la défense, de la protection de la popula-

tion et des sports (DDPS) « d'élaborer un projet de modification législative qui sera soumis à la consultation. »

L'objectif du Conseil fédéral est que lui soit déléguée « la compétence de relever temporairement l'effectif maximal prescrit dans la loi. »

En effet, comme le précise le communiqué, « les bases légales qui s'appliquent à l'heure actuelle fixent l'effectif réglementaire de l'armée à 100 000 et l'effectif réel à 140 000 personnes astreintes au service militaire au maximum. Ces valeurs limites pouvaient être dépassées jusqu'à la fin de 2022 en vertu d'une disposition transitoire inscrite dans la loi sur l'armée.

L'effectif réel est aujourd'hui de 147 000 militaires. Afin de rétablir la conformité légale de celui-ci, l'armée serait contrainte de libérer de manière anticipée deux classes d'âge de militaires ayant achevé leurs services d'instruction. »

Dans la situation géopolitique actuelle, le Conseil fédéral « estime malvenu de réduire l'effectif réel [et considère] essentiel d'avoir un effectif réel suffisamment fourni pour disposer de la relève nécessaire afin d'assurer la capacité à durer, notamment en cas d'engagement prolongé. »

L'ÉTUDE SÉCURITÉ 2023

Selon les résultats de l'étude Sécurité 2023^[2], publiée en mars 2023 conjointement par l'Académie militaire (ACAMIL) et le Center for Security Studies (CSS) de l'EPF de Zurich, les Suisses se « montrent plus pessimistes » quant à l'avenir de leur pays (19%, soit +6 points par rapport à janvier 2022) et l'avenir du monde (75%, +7 pts).

Les Suisses sont par ailleurs pour la première fois 55% (+10 pts/janvier 2021) à déclarer être favorables à un rapprochement

DÉCORATIONS ÉTRANGÈRES

Article 40 de la LAAM : « Il est interdit aux militaires d'accepter des titres ou des décorations octroyés par des autorités étrangères.

Les militaires qui étaient en possession de titres ou de décorations avant d'être incorporés dans l'armée suisse ne peuvent pas faire usage de tels titres ou porter de telles décorations en Suisse ou à l'étranger tant qu'ils n'ont pas été libérés du service militaire. »

avec l'OTAN. Ils sont d'ailleurs 53% à estimer que le principe de neutralité ne s'oppose pas à ce que la Suisse planifie la défense militaire en coopération avec l'OTAN. En revanche, seul un tiers soutiennent une adhésion de la Suisse à l'Alliance atlantique.

UNE NEUTRALITÉ MOINS POPULAIRE

L'étude Sécurité 2023 révèle aussi que « la neutralité au sens large ne jouit plus de la même popularité » (91%, soit -6 pts/janvier 2022). De même, « les différentes fonctions de cet instrument politique perdent clairement des points » : rôle de médiation (91%, -6 pts), marqueur de l'identité nationale (80%, -7pts) et vocation de prévention des conflits (55%, -14 pts).

« La question de savoir si la neutralité peut encore aujourd'hui être protégée militairement de manière crédible divise les Suisses interrogés (52%, +5 pts). »

Cela étant, la population suisse reste favorable à son armée et affiche même une hausse en ce qui concerne sa nécessité (78%, +3 pts/janvier 2022) et la volonté de l'équiper (76%, +6 pts/janvier 2022). Enfin, depuis le début du conflit en Ukraine, 14% (+7 pts/janvier 2022) des personnes interrogées « considèrent que les dépenses de l'armée ne sont pas assez élevées. » ■

Sources : Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) du 3 février 1995, ainsi que : armee.ch/fr, vtg.admin.ch, www.rts.ch, www.ch.ch



« DEVOIR DE GARDER LE SECRET »

Article 33 de la LAAM : « Les militaires sont tenus de garder le secret en ce qui concerne les affaires dont ils ont connaissance dans le cadre de leurs activités de service, dans la mesure où ces affaires doivent être maintenues secrètes en raison de leur importance ou de prescriptions particulières.

Le devoir de garder le secret subsiste après la fin de l'obligation de servir dans l'armée. »

^[2] admin.ch/gov/fr

ACTIVE – RÉSERVE

RECRUTEMENT ET FIDÉLISATION DES OFFICIERS

Après une série d'années fastes, le recrutement dans les armées est aujourd'hui plus tendu. Au point qu'il apparait désormais indispensable de mettre en œuvre d'une vraie politique de fidélisation. Au même titre que les autres catégories, les officiers font l'objet de ce constat.



Engagez-vous, rengagez-vous » pouvait-on lire en grosses lettres sur les belles affiches des années 1900-1950 pour les troupes métropolitaines ou coloniales ! Aujourd'hui, si les artifices de langage ont évolué, les cibles des slogans du recrutement demeurent les mêmes. Et chaque année, les armées constituent l'un des plus importants recruteurs en France.

En 2022 par exemple, ce sont pas moins de 22 895 nouveaux militaires qui ont rejoint les rangs et comblé les 20 508 départs définitifs^[1]. Et chaque année depuis 2017, ce sont environ 2 000 officiers qui sont recrutés. Parmi eux, plus de 40% sont d'anciens sous-officiers ou militaires du rang^[2].

À la lecture de ce seul chiffre l'on comprend bien l'importance non seulement du recrutement mais aussi et surtout de la fidélisation des troupes. Au point que le chef d'État-major des armées déclarait récemment : « *Nous avons travaillé pour faire en sorte de ne pas isoler les crédits destinés au recrutement de ceux qui sont destinés à la fidélisation. En effet, ces deux leviers contribuent à la même politique. Assez logiquement, s'il est plus difficile de recruter, il faut également produire un effort particulier en matière de fidélisation.* »^[3] La question des ressources humaines est donc capitale pour la pérennité de nos armées et de notre modèle de défense au sens large. Les officiers, qu'ils soient d'active ou de réserve, sont au cœur du sujet comme le démontrent les récents rapports du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM) et du Centre d'enseignement militaire supérieur Terre (CEMST) dont les enseignements constituent l'armature de notre dossier. ■



^[1] Rapport social unique 2022.

^[2] Rapport du HCECM, juillet 2023.

^[3] Assemblée nation, 4 octobre 2023.

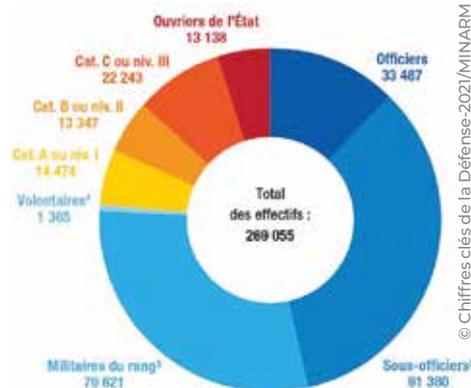
ACTIVE – RÉSERVE

LA CARRIÈRE DES OFFICIERS

En juillet dernier, le HCECM publiait son rapport thématique à la condition militaire des officiers (d'active). Le recrutement et la fidélisation sont au cœur de cette étude, et bien des aspects révèlent une certaine analogie entre l'active et la réserve.

On dénombrait près de 41 000 officiers en 2021 dont environ 34 000 au sein du ministère des Armées et près de 6 500 au sein du ministère de l'Intérieur. Ils représentaient « 13% des effectifs des forces armées, à comparer aux 56% de sous-officiers qui en constitue la colonne vertébrale », précise le rapport du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM).

Plus précisément, cela représentait 692 officiers généraux en première section (dont 145 au sein de la gendarmerie nationale), 18 026 officiers supérieurs (dont 2 539 en GN) et 21 638 officiers subalternes (dont 3 899 en GN). Aux côtés des officiers d'active, on dé-



Répartition des effectifs par catégorie de personnel en équivalent temps plein travaillé (ETPT) en 2021. Le personnel militaire représente 76,5% du total des effectifs du MINARM (269 055 personnes). Le volume des officiers s'élève à 33 487 (16,3%).

nombrait 12 000 officiers dans la réserve opérationnelle de premier niveau (dont environ 1 940 officiers de gendarmerie), soit 17% des effectifs de la ROI.

Ce volume fait ainsi grimper à 22,7% l'ensemble des officiers d'active et de réserve, pour un ratio d'un officier de réserve pour 3,4 officiers d'active.

EMPLOYÉS AU SEIN DES FORCES

L'emploi des officiers d'active au sein des forces est majoritaire : 72% des officiers du MINARM servent en effet en états-majors des forces ou en unités opérationnelles. Ils ne sont que 17% en administration centrale ou dans les états-majors centraux, dont plus d'un quart en Île-de-France.

« La rémunération des officiers du « haut » de la pyramide doit être dynamique lors des fins de carrière, de manière à conserver dans nos rangs les meilleurs profils, pour pouvoir assurer le haut encadrement militaire. »

[Général d'armée Pierre Schill, CEMAT – Assemblée nationale, 11 octobre 2023]

¹⁾ Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) relevant du ministère des Armées ; Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) relevant du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

On dénombre aussi plus de 5 900 officiers d'active servant dans des organismes interarmées, tant en métropole que hors de nos frontières. Ils sont enfin 962 employés au sein d'organisations internationales ou dans des postes permanents à l'étranger relevant de la DGRIS ou de la DCSD^[1].

DES INTERROGATIONS ET DES FRAGILITÉS

Les travaux du HCECM font apparaître que « *les forces armées disposent aujourd'hui d'officiers compétents pour exercer la variété des missions qui leur sont confiées, très impliqués et motivés, attachés à l'institution militaire à laquelle beaucoup d'entre eux s'identifient.* »

Une fois cet état des lieux effectué, le HCECM relève cependant avec lucidité un certain nombre de failles, « *des éléments de fragilité ainsi que des interrogations* » liés aux conditions de service et aux conditions de vie pour l'officier et sa famille d'une part, et qui concernent également tant « *le recrutement que la capacité à fidéliser au travers du déroulement de la carrière de l'officier* » d'autre part.

LE CASSE-TÊTE DU RECRUTEMENT

Selon le rapport du Haut Comité, 2 000 officiers environ sont recrutés chaque année depuis 2017. Ils étaient même près de 2 300 en 2021. Parmi eux, plus de 40% sont d'anciens sous-officiers ou militaires du rang.

Au-delà de ces chiffres, le recrutement « *demeure un défi permanent* » signale le HCECM qui identifie « *plusieurs fragilités* », à commencer par « *une mauvaise connaissance de la fonction d'officier chez les jeunes* » et la « *forte concurrence des entreprises pour le recrutement des métiers en tension* ».

Mais c'est aussi la « *baisse d'attractivité du recrutement interne* » que le rapport pointe le doigt : « *les sous-officiers et militaires du rang connaissant parfaitement le rôle de l'officier, mesurent le poids des sujétions qui pèsent sur eux et sont de moins en moins tentés de franchir le pas en raison de l'insuffisante compensation matérielle de ces sujétions* » !



© Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan

L'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan assure la formation initiale des officiers de l'armée de Terre. Elle regroupe trois écoles de formation qui correspondent chacune à une voie de recrutement spécifique : le recrutement sur concours via École spéciale militaire de Saint-Cyr (ESM), le recrutement interne via l'École militaire interarmes (EMIA) et le recrutement sur dossier après cursus universitaire via l'École militaire des aspirants de Coëtquidan (EMAC).

Pour répondre au défi permanent du recrutement des officiers, le HCECM préconise quatre pistes :

- *faire mieux connaître la fonction de l'officier ;*
- *continuer à utiliser toutes les marges possibles de recrutement sans remettre en cause les fondements de l'état militaire ;*
- *améliorer les conditions d'exécution du service et les conditions de vie de l'officier pour susciter davantage de vocations parmi les sous-officiers et les militaires du rang ;*
- *anticiper les évolutions dans le cadre d'une démarche prospective rigoureuse.* »

LA DÉLICATE FIDÉLISATION

Une fois cet officier recruté, encore faut-il parvenir à le fidéliser. Le HCECM développe l'idée que « *fidéliser implique d'ajuster davantage le déroulement de carrière*

aux attentes des officiers que les forces armées veulent garder et promouvoir ».

Pour le Haut Comité, « *ce point est le plus délicat car il est à la frontière de la condition militaire : il s'agit de trouver la ligne de crête entre les besoins de gestion des forces armées pour accomplir leurs missions et les attentes des officiers.* »

Les travaux du HCECM ont permis d'identifier les causes de départ des officiers qui tiennent à « *une conjonction de facteurs* :

- *manque de lisibilité de la suite du parcours ;*
- *perspectives de nomination dans des emplois ne répondant plus aux motivations qui ont conduit à s'engager (aussi bien l'opérationnel qu'une spécialité très technique) ;*
- *nomination même temporaire dans un poste où l'officier se sent sous-employé ;*
- *accès tardif au généralat alors que l'officier supérieur peut être confronté à des difficultés financières.* »

« *Nous avons travaillé pour faire en sorte de ne pas isoler les crédits destinés au recrutement de ceux qui sont destinés à la fidélisation.* »

[Général d'armée Thierry Burkhard, CEMA – Assemblée nationale, 4 octobre 2023]

Un focus sur ce constat général permet au HCECM de signaler que ces départs « *semblent toucher majoritairement des officiers supérieurs affectés en région Île-de-France mais progressent aussi parmi les officiers subalternes.* »

ANALYSER LES RAISONS DES DÉPARTS

Pour parvenir à fidéliser les officiers « *sur lesquels les armées ont lourdement investi et dont elles estiment avoir durablement besoin* », le Haut Comité propose deux types de réponse :

- *connaître et analyser les raisons de ces départs : il est ainsi anormal que tout officier qui quitte les forces armées sans que ce départ corresponde à l'atteinte d'une limite d'âge ou à une décision du gestionnaire ne soit pas reçu et invité à exprimer sans détour les raisons de son départ afin que ces raisons fassent ensuite l'objet d'une analyse qui permette à l'employeur d'en tirer les conséquences pour améliorer la fidélisation ;*

- *utiliser les marges de flexibilité existantes pour les déroulements de carrière et permettre d'expérimenter : il invite ainsi à explorer plus avant la mise au point de parcours de carrière atypiques, pour certains profils du moins, afin de leur permettre de progresser sans pour autant être nommés dans des postes qui les éloignent de leur domaine de compétence.* »

Le HCECM souligne à nouveau « *l'âge relativement tardif de passage au généralat, qui commande la 3^e partie de carrière pour le haut de la pyramide des officiers et sur la règle consistant à ne nommer au généralat que dans la limite des emplois vacants.* »

UN MODÈLE QUI S'ADAPTE

Le rapport du HCECM démontre enfin que malgré les difficultés de recrutement et de fidélisation, les armées sont néan-



Les élèves de l'École navale au défilé du 14 Juillet 2018.

moins globalement parvenues jusqu'à présent à remplir le contrat. Ceci « *témoigne de l'adaptation "à bas bruit" du modèle pour parvenir à ce résultat* », à l'image de :

- *la place croissante des contractuels au sein des officiers notamment pour répondre à des profils d'officiers experts, la possibilité qui leur a été ouverte de passer le concours de l'école de guerre mais aussi celle de rester au sein des armées et de continuer à progresser – certes plus lentement – sans être brevetés ;*

- *la montée en puissance progressive du rôle des réservistes, y compris parmi les officiers, qui apportent la richesse d'expériences professionnelles très différentes et la souplesse d'un emploi à temps partiel par les forces armées, avec ses limites, que n'autorise pas le statut ;*

- *l'expérimentation récente, à la faveur de la crise sanitaire, du retour en leur sein d'officiers qui avaient quitté les armées et qui ont su y retrouver toute leur place, certains ayant même prolongé leur réactivation.* »

ACTIVE ET RÉSERVE : LES MÊMES MAUX ?

L'étude du HCECM – dont nous ne diffusons dans ces colonnes qu'un infime extrait – met donc en lumière deux aspects RH particulièrement sensibles chez les officiers : le recrutement et la fidélisation. Le constat honnête du HCECM aurait

même pu s'étendre jusqu'aux officiers de la réserve opérationnelle tant, à bien des égards, ce qui vaut pour l'active vaut aussi parfois pour la réserve, à l'image de cette sélection de recommandations formulées par le HCECM :

■ **Recommandation 1 :** « *donner une permanence à l'exercice de prospective en matière de RH au sein des forces armées, lui donner une dimension véritablement anticipatrice et « critique » en ce sens qu'elle doit aller jusqu'à questionner les composantes de notre modèle d'armée.*

LA PART DES OSC

Les officiers des armées sont recrutés en majorité sous le statut d'officiers de carrière (65,6% en 2021) sauf dans la marine où le recrutement contractuel est prépondérant (61% du recrutement interne et externe).

Après une forte augmentation du recrutement d'officiers sous contrat (OSC) entre 2014 et 2017 – qui a pratiquement quadruplé pendant cette période – celui-ci a diminué (- 19% entre 2019 et 2021) tout en demeurant à un niveau élevé, très supérieur aux niveaux antérieurs à 2016.

En effet, depuis 2015, la part des OSC dans les armées est ainsi passée de 22,5% à 26% dans l'armée de terre, de 26,9% à 33,7% dans la marine, et de 32,7% à 39,3% dans l'armée de l'air et de l'espace.

Sur un effectif de 33 487 officiers des armées fin 2020, 24 467 étaient de carrière et 9 020 sous contrat. Le recrutement contractuel représente 51,5 % du recrutement externe en 2021 et 10 % du recrutement interne. La durée maximale de service dans le corps des OSC est fixée à 20 ans.

Ces travaux devront s'appuyer sur l'observation et l'anticipation des évolutions de la société de nature à influencer directement sur l'attractivité du recrutement des officiers, leur formation, leur gestion et leur fidélisation. »

■ **Recommandation 3** : « développer différentes actions en vue de faire connaître le métier d'officier et de le valoriser auprès de l'ensemble de nos concitoyens et en particulier auprès des jeunes par des moyens très divers et adaptés à chaque catégorie de public.

Dans un but plus direct et immédiat d'accroître les candidatures aux emplois d'officier, ces actions pourraient être complétées de campagnes de recrutement ciblées sur les officiers. »

■ **Recommandation 7** : « étudier, promouvoir et mettre en place des formes de reconnaissance qui s'inspirent de pratiques étrangères. Ces manifestations de reconnaissance (...) devraient émaner en premier lieu de l'État et des personnes publiques. »

■ **Recommandation 9** : « multiplier les instruments de flexibilité dans la gestion des militaires de carrière et en particulier des officiers, sans s'en tenir au seul mécanisme de la promotion fonctionnelle qui a fait ses preuves et de diversifier les types de parcours, dans le cadre d'un dialogue de gestion toujours plus à l'écoute. »

■ **Recommandation 10** : « prévoir l'obligation de recevoir tout officier qui quitte les forces armées avant la fin de son contrat ou avant d'avoir atteint la limite d'âge de son grade pour connaître et analyser les raisons de son départ. Cet entretien doit être organisé et conduit au niveau approprié pour faciliter l'expression de ces raisons et garantir la pleine exploitation de l'ensemble des données ainsi recueillies afin que les forces armées puissent en tirer les conséquences. »

■ **Recommandation 14** : « maintenir un lien formel avec les officiers ayant quitté l'institution qui le souhaitent par l'organi-



Cérémonie de remise des poignards aux aspirants dans la salle des marbres de l'École de l'Air de Salon-de-Provence.

sation et l'animation d'un réseau national, voire territorial, structuré. »

Rappelons à ce sujet que l'UNOR dispose déjà d'un tel maillage au bénéfice des officiers de réserve et des réservistes opérationnels en général.

DES PRÉCONISATIONS FONDAMENTALES

À l'heure où la nouvelle Loi de programmation militaire 2024-2030 a pour ambition le doublement du volume de la réserve à l'horizon 2030/2035, et vise notamment à atteindre le ratio de deux officiers de réserve pour un officier d'active, rappelons

simplement ces quelques préconisations essentielles aux allures de fondamentaux :

- valoriser les carrières et les rendre plus flexibles,
- comprendre les raisons des départs prématurés,
- mieux communiquer tant à l'intérieur de l'Institution qu'auprès du grand public,
- observer et anticiper les évolutions de la société,
- promouvoir des formes de reconnaissance. ■

Sources : 17^e rapport thématique du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM) : les officiers (juillet 2023).

100 MILLIONS D'EUROS EN MOINS

Après une révision en baisse de la prévision de croissance 2024, le Gouvernement a acté en février dernier 10 milliards d'euros d'économies. Ces coupes budgétaires concernent tous les ministères, y compris celui des Armées.

Sanctuarisés par la loi de programmation militaire 2024-2030, les crédits de la défense sont dans les faits peu affectés par les économies demandées. En effet, le ministère des Armées ne devrait avoir à rendre "que" 106 millions d'euros ! « Plus précisément, ce sont les crédits destinés à la fidélisation et aux recrutements qui seront impactés », nous renseigne un article du journal *Le Figaro* en date du 4 mars 2024. Et le quotidien de citer le MINARM : « Compte tenu des difficultés pour recruter, nous avons constaté un écart entre le budget prévu et la réalisation en 2023. Ce qui signifie que nous aurons 100 millions de moins à payer cette année ».

ACTIVE – RÉSERVE

DES RÉSERVISTES TRÈS ACTIFS

Le Centre d'enseignement militaire supérieur Terre a diffusé en février les résultats d'une enquête sur l'impact des stages de l'ESORSEM sur la carrière civile. Des travaux riches d'enseignements, notamment pour mieux cerner le recrutement et la fidélisation des OR.

Les résultats de l'enquête « Impact des stages de l'ESORSEM sur la carrière civile des officiers de réserve » ont été rendus publics début février par le Centre d'enseignement militaire supérieur Terre (CEMST)^[1].

Cette enquête a été effectuée entre 2019 et 2022 auprès de 651 officiers de réserve formés par l'École supérieure des officiers de réserve spécialistes d'état-major (ESORSEM) entre ces deux dates. Le taux de réponse s'élève à 52%, soit 337 questionnaires renvoyés.

LES ORIGINES DU RECRUTEMENT

Les travaux de l'enquête révèlent que « l'âge moyen de l'officier de réserve stagiaire de l'ESORSEM se situe à 45 ans, et 75% des sondés se situent dans la tranche 33-54 ans. » Par ailleurs, c'est au sein des cadres et des professions intellectuelles supérieures que se situent 76% des sondés dont « 75% d'entre eux dé-

	Officiers
Terre	4 870
Marine	1 668
Air et Espace	1 410
SSA	1 842
SCA	462
SEO	45
DGA	63
SID	19
Total	10 379
%	25,2

Effectifs des officiers de la réserve opérationnelle au 31 décembre 2020.

tiennent également, a minima, un titre de master. »

Le rapport d'enquête précise que « 36% des sondés appartiennent à la fonction publique alors qu'à l'échelle nationale, elle ne représente que 19,8% de l'emploi total. En extrayant cependant le nombre

de jours d'activité militaire selon la catégorie secteur privé/fonction publique, il apparaît que les réservistes issus du privé s'investissent à un volume égal à celui de leurs camarades du public. »

Selon l'enquête, « le secteur public favoriserait donc l'engagement en volume d'hommes mais ne faciliterait pas particulièrement l'engagement en volume de jours. » Le recrutement de fonctionnaires reste déficitaire et « doit faire l'objet de mesures incitatives » selon le rapport.

LES CADRES DES GRANDS ENTREPRISES

Les OR issus du secteur privé sont issus pour 37% d'entre eux des grandes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, contre 27% issus des PME et TPE « alors qu'à l'échelle nationale, rappelle le rapport, 49% des cadres du secteur privé y sont employés. »

Malgré ce constat, le rapport d'enquête ne considère « pas pertinent de chercher à faire remonter le taux de représentation

© Les chiffres clés de la Défense 2021

^[1] Rapport d'enquête « Impact des stages de l'ESORSEM sur la carrière civile des officiers de réserve » - Centre d'enseignement militaire supérieur Terre (CEMST), 7 février 2024.

des plus petites structures ». Il invite même à ce que « l'effort de recrutement et de mise en place de convention [soit] concentré sur les entreprises employant les plus grandes masses. » Sans en expliquer le mécanisme, le rapport d'enquête table en effet sur un « effet d'entraînement [pour] que les PME et TPE suivent la dynamique. »

Jusqu'à présent, ce ressort semble plutôt grippé. De l'aveu même de la Garde nationale, dont la mission est de nouer des conventions avec des entreprises, cette main tendue vers les PME/TPE n'est pas prioritaire. Sans aucun doute est-il en effet plus aisé d'établir des conventions avec quelques centaines de patrons de grands groupes clairement identifiés qu'avec des milliers de chefs d'entreprises de taille plus modestes, disséminées partout en France. Quitte à se priver d'un vrai potentiel de volontaires...

ENCORE 20 À 40 ANS AUX RESPONSABILITÉS

L'ancienneté de service au sein de la réserve opérationnelle se situe entre dix et vingt ans pour 43% de ces officiers stagiaires de l'ESORSEM, et entre trois et dix ans pour 35%.

« Avec le report de l'âge limite de service à 70 ans, souligne le rapport d'enquête, 65% des sondés peuvent donc encore servir au sein de la réserve opérationnelle sur une période allant de vingt ans à plus de quarante ans dans des postes de responsabilité, tout en étant employés en entreprise pendant environ vingt ans à un niveau de cadre supérieur. »

À juste titre, le rapport d'enquête considère qu'il s'agit donc « d'un vivier particulièrement pertinent à exploiter pour le lien armées-entreprises, à un niveau hiérarchique impactant tant dans le civil que dans le militaire, et avec lequel il est possible de mener des actions de moyen/long-terme. »

QU'EST-CE QUE L'ESORSEM ?

L'École supérieure des officiers de réserve spécialistes d'état-major (ESORSEM) est l'organe central de formation dans le parcours des officiers de réserve de l'armée de Terre. Ses rangs sont cependant également ouverts aux OR des autres armées et services.

L'ESORSEM a reçu de la DRHAT* le mandat de former chaque année au minimum 50 officiers de réserve au diplôme d'état-major (DEM) et 15 officiers de réserve au brevet technique d'étude militaire générale (BTEMG). Son expertise donne lieu à :

- des formations de cursus : stage national des sous-officiers d'état-major/SOFEM, stage d'initiation aux techniques d'état-major/SITEM, qualification interarmes de premier niveau-réserve/QIA1-R, qualification interarmes de deuxième niveau-réserve/QIA2-R, État-major tactique-réserve/EMT-R, brevet technique d'étude militaire générale/BTEMG).
- des formations d'adaptation : organisation territoriale interarmées de défense/OTIAD, territoire national/TN, Big Data, Cognitif, Innovation, officier adjoint réserve/OAR, etc.

Son catalogue de formation est pour certains stages ouvert aux officiers d'active, aux sous-officiers d'active et de réserve, aux autres membres des armées et services, ainsi qu'aux forces alliées. En 2023, l'ESORSEM a formé 525 stagiaires (+ 15% par rapport à 2022).

* Direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT).



Insigne de l'ESORSEM.

Mais c'est aussi, et avant tout, un vrai défi auquel va devoir faire face l'Institution pour fidéliser ces hommes et femmes sur une si longue période ! Si les réservistes montrent leur attachement aux armées, ces dernières auront-elles la volonté, voire la nécessité à long terme, d'en faire autant ?

DES PISTES DE FIDÉLISATION

L'enquête établie également que 44% des sondés réalisent plus de 50 jours sous ESR par an, « ce qui dépasse la moyenne de 36,7 jours des réservistes de l'armée de Terre. » Ils sont même 73% à affirmer être disposés à effectuer encore plus de jours d'activité.

Contrairement à l'idée qui circule encore parfois dans les rangs de l'active, « l'attrait

de la gamelle » n'est pas la motivation des officiers de réserve. En effet, la recherche du gain n'est pas le moteur premier pour 85% des sondés puisque le niveau de la solde est très souvent inférieur au salaire quotidien payé par l'employeur civil. Pour 54% des sondés, la solde quotidienne est même inférieure de deux à trois fois – voire même parfois plus de trois fois – au salaire quotidien.

Fort de ce constat et au vu des « 99% des sondés [qui] considèrent la réserve comme un vecteur d'épanouissement », le rapport d'enquête souligne donc la pertinence « d'explorer des mesures organisationnelles (optimisation de la gestion des ressources humaines, simplification administrative, dialogue avec

« Avec le report de l'âge limite de service à 70 ans, 65% des sondés peuvent donc encore servir au sein de la réserve opérationnelle sur une période allant de vingt ans à plus de quarante ans. »

[Enquête CEMST - Février 2024]



© dgse.gouv.fr

Photo extraite de la page consacrée au recrutement des réservistes opérationnels sur le site Internet de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE).

l'employeur) ou sociales (visibilité et prestige des parcours de réserve au sein de la société civile) pour augmenter le volume

L'ENTREPRISE ET L'ARMÉE

Les travaux de l'enquête révèlent que pour 80% des officiers ayant répondu au questionnaire « le soutien de leur entreprise à leur engagement de réserve les pousserait à avoir plus de loyauté à l'égard de leur employeur civil ». Cette réponse incite le rapport à dire que cette perspective « offre une piste potentielle de promotion de la réserve à l'égard des entreprises. »

Un chiffre et une perspective qu'il convient de nuancer toutefois au regard des réponses complémentaires des sondés dont l'entreprise est sous convention : « 11% considèrent [que la convention] n'est pas appliquée, 21% ne sont pas en mesure d'évaluer son application. » Et il n'y aurait que 27% seulement des entreprises ayant signées des conventions qui réaliseraient des actions au profit des armées. Le constat de l'enquête est sans appel : « la communication autour des conventions entreprise-Garde nationale, qui paraît importante lors de la signature, pourrait finalement être insuffisante. »

OFFICIER COMMISSIONNÉ : UNE PASSERELLE VERS L'ACTIVE

Le rapport d'enquête révèle que 68% des sondés « ignorent l'existence du statut d'officier commissionné » et que, une fois mis au courant, seuls « 18% des sondés ne sont pas intéressés par ce statut ».

Pour mémoire, rappelons que « les officiers commissionnés sont recrutés par contrat, pour répondre à un besoin de compétences ou d'expérience professionnelle très spécifiques. Ils occupent généralement des postes de spécialistes à caractère scientifique, technique ou pédagogique qui ne sont pas pourvus par les autres modes de recrutement et de formation ou qui font l'objet d'une vacance temporaire. »* La durée d'un contrat d'officier commissionné ne peut excéder six ans.

À juste titre, le rapport en conclue que ces chiffres « signifie qu'un volume conséquent d'officiers commissionnés est potentiellement recrutables dans le vivier des stagiaires ESORSEM. » À cette fin, le rapport recommande non seulement de valoriser le statut d'officier commissionné mais aussi d'effectuer « un recensement systématique à chaque stage ESORSEM des candidats pour une bascule au statut d'officier commissionné. »

Une telle démarche pourrait être valorisée auprès de l'ensemble des OR dont seulement une minorité effectue une formation au sein de l'ESORSEM. À noter que le statut de sous-officier commissionné existe aussi.

* defense.gouv.fr

d'activité des officiers de réserve. » Le rapport propose même d'attribuer le grade de général de brigade – « grande attente des ORSEM sur ce point » – qui pourrait être « en charge d'une brigade commandant un ensemble d'EMT-R ».

DES MESURES FORTES POUR LES SALARIÉS

La fidélisation des OR pourrait également se matérialiser via une mesure forte mise en avant par le rapport d'enquête. L'éligibilité de certains stages de réserve au Compte personnel de formation (CPF) pourrait en effet s'avérer « une mesure pertinente car elle permettrait à ces personnels, s'ils le souhaitent, de réaliser tout ou

partie du stage de réserve sur leur temps de travail (avec l'autorisation de leur DRH) et de cumuler leur salaire civil avec leur solde de réserve, renforçant non seulement l'attractivité pécuniaire du stage, mais permettant également d'alléger le nombre de jours de congés utilisés pour des activités de réserve. L'entreprise pourrait être favorable à ce type de projet dans le cadre de ses obligations de formation. »

Dans le même esprit, on pourrait également suggérer une bonification des trimestres effectués sous ESR dans le cadre du calcul de la retraite, ou bien encore une valorisation de l'état d'officier de réserve dans l'accès aux concours aux emplois supérieurs de l'État. ■

« 44% des officiers sondés réalisent plus de 50 jours d'activité militaire par an, ce qui dépasse la moyenne de 36,7 jours des réservistes de l'armée de Terre. Près de 3 sondés sur 4 (73%) sont disposés à faire plus de jours d'activité de réserve opérationnelle ».

[Enquête CEMST - Février 2024]

ACTIVE – RÉSERVE / AUDITIONS

DES ENGAGEMENTS POUR DEMAIN

Depuis les annonces d'une réserve renouvée en août dernier, les *verbatim* des chefs militaires se multiplient pour broser la réserve de demain... qui débute aujourd'hui.

En 2015, la vague d'attentats terroristes sur le territoire national (TN) avait surpris l'opinion. La prise de conscience par la population d'un danger imminent, déclencha en réaction des milliers d'engagements spontanés et sincères dans la réserve opérationnelle, tant des armées que de la gendarmerie.

CRÉATION DE LA GARDE NATIONALE

En réponse à cette vague d'engagements et dans cette dynamique de recrutement, fut créée la Garde nationale en octobre 2016. Au ministère, on imagina alors des nouveaux schémas pour la réserve, à commencer par celui des effectifs plafonds qui n'ont jamais vraiment été pleinement atteints (objectif initial 80 000 RO contre environ 77 000 actuellement) ; les armées tirant un peu mieux leur épingle du jeu que la gendarmerie, privée un temps des budgets adéquats. Néanmoins, force est de constater que depuis cette date, un certain nombre de réservistes contribuent quotidiennement aux missions de sécurité sur le TN, au sein de *Sentinelle* par exemple.

Huit ans plus tard, les nouveaux engagements permettent de compenser le taux d'attrition annuel sur lequel le ministère reste assez discret. Si l'on parvient donc à recruter en offrant quelques alléchants financements (participation au permis de conduire, allocation d'études spécifique), la fidélisation elle, ne connaît pas la même réussite, malgré le versement d'une prime de fidélité (signature du 2^e contrat de trois ans). Et quid de la fidélisation des plus anciens réservistes qui contribuent à l'ossature des effectifs de la Garde nationale et des armées ?

Quant à la RO2, la réserve de disponibilité censée fournir un effectif d'anciens militaires formés et aguerris, elle peine toujours à se mettre en place. Difficile même, avouait-on dans l'institution, de savoir où résident ces soldats qui ont quitté l'uniforme il y a moins de cinq ans. Question de fidélisation encore !

Huit ans plus tard, c'est cette fois sur fond d'un risque de guerre à nos portes – que l'on nous dit imminent – que le discours et les mesures se forgent. Cette fois, face à ladite menace, l'objectif de réussite nettement plus élevé et ambitieux – doublement des

effectifs, création de nouvelles unités, spécialistes – est fixé à l'horizon 2030, dans six ans à peine. *Si vis pacem, para bellum* !^[1]

LES PROMESSES N'ENGAGENT QUE...

Budget, employabilité, équipement, reconnaissance, concertation, etc. Des mots faciles, des mots fragiles... Les réservistes que les armées sont parvenues à fidéliser depuis plus de quinze ans, ou qui ont fait preuve de persévérance pour se maintenir dans les effectifs malgré les embûches administratives (et pas seulement !) le savent bien, derrière les mots et les éléments de langage consacrés à la réserve, se cachent aussi parfois des désillusions et d'autres maux.

L'enluminure des promesses est bien trop souvent rattrapée par la simple réalité du terrain. Combien de fois les budgets alloués à la réserve opérationnelle se sont-ils transformés en variable d'ajustement des dépenses militaires ? Qu'est-il advenu des comptes-rendus des tables rondes établis lors des réunions de concertation entre les représentants des réservistes et l'Institution ?

^[1] « Si tu veux la paix, prépare la guerre. »



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Et malgré cela, les réservistes sont toujours là, présents à l'appel ! Car malgré les déconvenues, leur dévouement au service de la nation et de leur armée est profondément ancré en eux. Et avec une certaine forme de fidélité naïve, et aussi la certitude que leur engagement ne peut pas – ne doit pas – s'arrêter au premier barreau de l'échelle de corde, la cohorte des anciens accueille tous les ans le flot des nouveaux volontaires « *Au seul cri de l'audace de servir* » !^[2]

« *couper les ailes d'un certain nombre de réservistes qui s'engagent* » (Sébastien Lecornu, MINARM)^[4].

CE N'EST PAS UNE QUESTION D'ARGENT

Lors de son audition à l'Assemblée nationale, le 3 octobre 2023, le ministre des Armées était interrogé par la députée Valérie Bazin-Malgras. Elle lui demandait si « *la reconnaissance de nos réservistes doit être un enjeu dans le PLF 2024 et passe obligatoirement par une reconnaissance financière de leur engagement ?* »

Sébastien Lecornu a répondu : « *2024 va être l'année d'application des mesures normatives que vous [NDLR : les députés] avez voté dans la LPM. (...) Le deuxième point, c'est évidemment sur les questions budgétaires. Nous avons globalement 20 M€ de hausse du budget pour les réserves^[5], non pas tant pour augmenter la solde des réservistes, parce que globalement, la cible est plutôt bonne selon les retours terrain que nous pouvons*

Je sais qu'un nombre de parlementaires souhaitaient que le groupe de travail sur les réserves continue à vivre. Je suis disponible pour le faire parce que le recrutement des réserves est une matière humaine et donc, par définition, il faut le faire. »



Le général d'armée Thierry Burkhard, chef d'état-major des Armées.

© Ministère des Armées

« Il importe également d'être conscient qu'un réserviste ne servira pas pendant trente ans, mais pour une durée plus limitée. »

[Général d'armée Thierry Burkhard, CEMA. Assemblée nationale, 4 oct. 2023]

Faisant fi de la célèbre phrase du ministre Henri Queuille – « *Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent* »^[3] – les réservistes sont cette fois encore aux côtés de leurs chefs, qu'ils encouragent dans cette voie, lorsque ces derniers déclaraient récemment qu'il faut « *mener une véritable transformation de la réserve* » (général Schill, CEMAT), qu'il faut « *faire preuve de plus de souplesse et de pragmatisme* » (général Burkhard, CEMA), et plus encore qu'il ne faut pas

avoir, mais c'est souvent la disponibilité en nombre de journées. Vous avez rarement un réserviste qui vous dit « je ne gagne pas assez bien ma vie », mais qui vous dit souvent « j'ai été convoqué huit jours alors que j'étais disponible 20 jours mais on m'a dit que je n'ai pas été convoqué parce qu'il n'y a pas assez d'argent ». C'est plutôt ça qu'on entend sur le terrain. Les 20 M€ vont nous permettre de ne pas couper les ailes d'un certain nombre de réservistes qui s'engagent. (...)

UN MANQUE DE VISIBILITÉ

Le lendemain, le député demandait au général Thierry Burkhard, « *quels sont les principaux écueils relatifs à l'accueil des réservistes dans vos unités ?* ».

Le CEMA a répondu que « *la réflexion doit s'intégrer dans une vision globale des ressources humaines et du monde du travail en général. Afin d'atteindre cet objectif [NDLR : le doublement des effectifs de la réserve], il nous faut simplifier les procé-*

^[2] Extrait du refrain du chant « *Pour l'audace de servir* » du 4^e bataillon de l'ESM (devenu l'École militaire des aspirants de Coëtquidan - EMAC) qui assure la formation des EOR.

^[3] Henri Queuille (1884-1970) a été plusieurs fois ministre dans l'entre-deux-guerres et président du Conseil après la guerre à trois reprises. La phrase d'Henri Queuille a été reprise par plusieurs hommes politiques dont le Président Jacques Chirac.

^[4] Comptes-rendus des auditions à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances 2024, du ministre des Armées, Sébastien Lecornu (3/10/2023), du général d'armée Thierry Burkhard, chef d'état-major des Armées (4/10/2023) et du général d'armée Pierre Schill, chef d'état-major de l'armée de terre (11/10/2023).

^[5] Budget global de 195 M €.

« *Nous allons mettre l'accent sur cette réserve de compétences, particulièrement avec la montée en gamme des réservistes dans nos états-majors.* »

[Général d'armée Pierre Schill, CEMAT. Assemblée nationale, 11 octobre 2023]

dures de recrutement, mais également être plus pragmatiques sur la formation, les possibilités et les durées d'emploi des réservistes. Nous devons ainsi améliorer la structuration du dispositif et ouvrir d'autres catégories, comme une réserve d'expertises.

Il importe également d'être conscient qu'un réserviste ne servira pas pendant trente ans, mais pour une durée plus limitée. (...) Il s'agit donc de trouver un équilibre entre d'une part les exigences, sur lesquelles nous devons rester particulièrement fermes ; et d'autre part, un certain nombre de points sur lesquels nous devons faire preuve de plus de souplesse et de pragmatisme.

Au-delà, nous souffrons d'un réel problème de visibilité, pour recruter à la fois

programmation militaire, soulignait-elle encore, « consiste ainsi à atteindre 3 800 réservistes et 180 000 jours d'activités supplémentaires » en 2024.

S'adressant au général Pierre Schill, elle lui a demandé si « cette première marche est suffisante pour amorcer l'objectif de doublement de la réserve affichée dans la LPM, et quelle part de réservistes l'armée de terre espère récupérer ? »

Le CEMAT a répondu que l'effectif de l'armée de terre qui compte aujourd'hui 24 000 réservistes dans ses rangs devrait, en 2030, être « doublé pour atteindre 48 000 réservistes ».

« Au-delà des chiffres, a poursuivi le général Schill, nous allons mener une véritable transformation de la réserve. Ainsi, l'armée de Terre va développer trois



© Armée de terre

Le général d'armée Pierre Schill, chef d'état-major de l'armée de terre.

tences se développera aussi cette année à travers la réserve des industriels.

Par ailleurs, nous créerons six bataillons de réserve [NDLR : en 2024] en réorganisant et en densifiant les unités de réserve déjà présentes dans nos six brigades interarmes. En 2025, nous développerons six bataillons de réserve supplémentaires autour de nos brigades d'appui. (...)

« *Nous devons ainsi améliorer la structuration du dispositif et ouvrir d'autres catégories, comme une réserve d'expertises.* »

[Thierry Burkhard, CEMA, Assemblée nationale, 4 oct. 2023]

des réservistes, mais aussi des personnels d'active. En réalité, les militaires sont extrêmement peu visibles : je crois qu'entre 50% et 75% des Français peuvent passer la totalité de leur vie sans n'avoir finalement jamais été au contact d'un militaire.

Nous devons donc augmenter notre « surface de contact » avec la population. Cela passe notamment par un travail encore plus étroit avec l'Éducation nationale.

UNE MONTÉE EN GAMME

Quelques jours plus tard enfin, la députée Patricia Lemoine rappelait que le projet de Loi de finance « consacre 195 millions d'euros à l'engagement [NDLR : des réservistes], soit 20 M € de plus que précédemment ». L'objectif affiché par la Loi de

formes de réserves : une réserve de compétences, une réserve territoriale et une réserve de combat.

UNE RÉSERVE DE COMPÉTENCES

Au cours des prochaines années, notamment en 2024, nous allons mettre l'accent sur cette réserve de compétences, particulièrement avec la montée en gamme des réservistes dans nos états-majors. L'objectif, surtout dans nos états-majors opérationnels, consiste à disposer d'un réserviste pour un membre d'active.

Le commandement de nos divisions et les états-majors tels que celui du commandement des feux dans la profondeur, doivent pouvoir compter sur des réservistes pour remplir leurs missions de guerre, y compris pour les exercices. Cette réserve de compé-

UN BATAILLON DU RENSEIGNEMENT

En 2024, nous allons également créer un bataillon de réservistes du renseignement, auprès de la brigade du renseignement, qui aura pour vocation de renforcer cette brigade dans son cœur de métier, mais aussi de servir de réservoir pour l'ensemble de l'armée de Terre. Enfin, nous allons expérimenter une intégration accrue de nos réservistes au sein de nos régiments opérationnels, afin de renforcer le spectre de leur emploi et l'esprit de corps.

En conclusion, nous attachons une attention particulière aux réserves, car ce projet doit transformer la structure même de nos armées. En 2024, nous disposons des ressources nécessaires pour accomplir cette première marche. ■

ACTIVE – RÉSERVE

CAP RÉSERVE AIR 2030

Pour les lecteurs d'*A&D*, le délégué aux réserves de l'AAE présente le projet « Cap Réserve Air 2030 » dont le mot clé est « le changement »

2024 est l'année 0 de cette nouvelle Loi de programmation militaire (LPM) qui verra à terminaison le doublement de nos réserves. Au-delà du nombre, 5 900 vers 12 000 pour l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE), c'est bien un changement de paradigme qu'il convient d'opérer. C'est un projet global de transformation.

Changement d'approche, changement de modèle, changement d'état d'esprit, changement d'organisation avec un maître mot : « Intégration ».

Il nous faut donc convaincre, attirer et fidéliser nos (futurs) réservistes mais également convaincre nos militaires d'active du bienfondé de cette montée en puissance. Le doublement des réserves permettra de constituer un véritable réservoir de forces afin de répondre au contexte géostratégique tout en consolidant la cohésion nationale pour renforcer la résilience de notre pays.

QUATRE OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Quatre objectifs stratégiques ont été retenus au travers du projet « Cap Réserve Air 2030 » :



■ **Un renfort expéditionnaire** : les réservistes contribueront notamment à armer une base aérienne réserve (BAR), ou bien les unités opérationnelles qui seront stationnées sur cette BAR ou sur d'autres bases aériennes.

■ **Un renfort territorial** : les réservistes seront employés par le Commandement territorial de l'AAE (CTAAE) nouvellement créé, au titre des missions qui lui incombent. Cela permettra de disposer d'une véritable réserve stratégique.

■ **Un vivier consolidé** : le cursus des réservistes sera totalement revu (recrutement, formations, parcours, progression...) pour disposer d'une réserve dynamique et compétente, adaptée aux emplois envisagés en proposant une progression cohérente tout au long de leur carrière dans l'AAE.

■ **Une adhésion au nouveau modèle** : compte-tenu des évolutions majeures des réserves Air aussi bien en matière de recrutement, de formation, d'emploi et de parcours, un effort sans précédent sera réalisé en matière de marketing/communication pour convaincre, susciter les candidatures et fidéliser.

UN NOUVEL ÉTAT D'ESPRIT

Ce projet particulièrement valorisant pour nos réserves nous engage tous. En effet, avoir pour objectif de confier l'armement d'une base aérienne projetée sur le

LA RÉSERVE DE L'AAE EN CHIFFRES

En décembre 2022, les effectifs de la réserve opérationnelle de l'AAE s'élevaient à 5 085 militaires (dont 1 182 femmes, soit 23,24%) ainsi répartis : 1 361 officiers (dont 153 femmes, soit 11,24%), 2 180 sous-officiers (dont 441 femmes, soit 20,22%) et 1 544 militaires du rangs (dont 588 femmes, soit 38,08%).

Source : Ministère des Armées
Rapport social unique 2022.

territoire national comme possiblement hors de nos frontières montre la confiance accordée à nos réservistes, confiance quant à leurs qualités, leurs compétences, leurs capacités d'adaptation et leur disponibilité.

Cela nous impose de préparer la génération des compétences par des parcours de formation modernisés et des possibilités d'accueil augmentées. Le doublement de la réserve passe par l'augmentation des volumes de recrutement de jeunes candidats *ab initio* mais également par une meilleure captation des réservistes opérationnels de deuxième niveau (RO2) notamment celles et ceux ayant quitté l'institution dans une première partie de carrière.

L'animation et les rappels en exercices systématisés de cette RO2 aura pour vocation de leur donner envie de « Rester aviateur ». La réserve est bien l'affaire de tous, elle nous concerne tous. Ce changement d'état d'esprit doit tous nous habiter. C'est une véritable conduite du changement qu'il convient de mener.

Cette opportunité exceptionnelle permettra à chacun de s'enrichir sur un modèle gagnant-gagnant. Les organismes extérieurs au MINARM, entreprises, administrations, doivent être convaincus du bien-



© M. Dreher/AAE

Journée des acteurs de la réserve (JAR) en novembre 2023 : le GBA Frédéric Devanlay, sous-directeur recrutement, réserves, jeunesse, et délégué aux réserves de l'Armée de l'Air et de l'Espace (DRAAE).

fondé d'avoir des réservistes en leur sein dans le cadre de leur engagement à servir et des compétences bénéfiques acquises dans la réserve militaire. ■

<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS DE RÉSERVE

*Toute l'actualité de la
réserve opérationnelle
et citoyenne*

INTERACTIVITÉ avec votre revue

**Armée
& Défense**
Réserve et Nation

Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<https://unor-reserves.fr>

ACTIVE – RÉSERVE

DES RÉSERVES EN CONCURRENCE

Il existe quinze réserves officielles offrant aux Français la possibilité de se mettre au service de la collectivité. Une vraie concurrence pour les forces armées et de sécurité qui n'est pas sans conséquence sur le recrutement et la fidélisation.

Plusieurs dispositifs de réserves « permettent à des volontaires de s'investir au service de l'intérêt général » annonce en préambule un article publié sur le site Internet service-public.fr

En effet, pas moins de 15 réserves différentes (militaire, civile, citoyenne, sanitaire, pénitentiaire, cohésion des territoires, douanes...) sont proposées aux citoyens !
« Les conditions d'âge et de profil varient selon l'engagement choisi. Certaines réserves n'emploient que des bénévoles, d'autres rémunèrent les volontaires. »

15 MILLIONS DE BÉNÉVOLES

Si une telle offre témoigne sans doute et avant tout d'une forme d'engouement des Français pour se mettre au service de la collectivité et de la nation, cela démontre aussi dans certain cas une défaillance en ressources humaines permanentes.

Au-delà de cette considération, on note surtout que l'offre est pléthorique, au point de générer une forte concurrence au

niveau des choix des volontaires, de leur recrutement et de leur fidélisation.

Encore plus au regard des 15 millions de personnes de 16 ans ou plus qui, selon l'Observatoire de la jeunesse, du sport, de la vie associative et de l'éducation populaire^[1], ont déclaré faire du bénévolat en 2021.

Voici un tour d'horizon des 15 réserves proposées aux Français^[2] :



LES RÉSERVES DE LA GARDE NATIONALE

- **Réserve opérationnelle (RO)** : au sein des armées, directions, services et de la gendarmerie nationale, de 17 à 72 ans, contrat de 1 et 5 ans renouvelable, 60 jours maxi par an et jusqu'à 210 en cas de nécessité, indemnisation selon le grade détenu.

- **Réserve opérationnelle de la police nationale** : de 18 à 67 ans, contrat de 1 à 5 ans, 90 jours maxi par an pour les volontaires et 150 jours pour les policiers retraités et anciens adjoints de sécurité, indemnisation selon le grade détenu et le lieu d'affectation.

LES RÉSERVES CIVILES, CITOYENNES, CIVIQUES...

- **Réserve citoyenne de défense et de sécurité (RCDS)** : au sein des armées, directions, services et de la gendarmerie nationale : dès 17 ans, agrément de 3 ans renouvelable, interventions ponctuelles,

^[1] Observatoire de la jeunesse, du sport, de la vie associative et de l'éducation populaire - Les Chiffres clés de la vie associative 2023 – Bénévolat (injep.fr).

^[2] Source : Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) sur service-public.fr

aucun indemnité (bénévolat), frais de déplacement remboursés.

- **Réserve citoyenne de la Police nationale (RCPN)** : dès 18 ans, 1 an renouvelable, 24 heures maxi par semaine pour des missions récurrentes ou plus pour des missions ponctuelles, aucune indemnité ou allocation.

- **Réserve civile pénitentiaire** : au sein de l'administration pénitentiaire, 65 ans maxi, contrat de 1 an minimum renouvelable, 150 jours maxi par an, rémunération journalière brute de 105 €.



- **Réserve citoyenne de l'éducation nationale** : au sein des écoles et établissements scolaires, dès 18 ans, sans limitation de durée, interventions ponctuelles, aucune indemnité ou allocation ni remboursement des frais.

- **Réserve citoyenne pour la cohésion des territoires** : au sein des administrations, organismes publics et associations, dès 18 ans, sans limitation de durée, interventions ponctuelles, aucune indemnité ou allocation ni remboursement des frais.



- **Réserve communale de sécurité civile** : au sein des municipalités, sans condition d'âge, engagement d'une durée de 1 à 5 ans renouvelable, 15 jours ouvrables maxi par an, indemnité compensatrice pouvant être versée sous conditions.

- **Réserve civique générale** : au sein des services publics, collectivités ou associations à but non lucratif, dès 16 ans, 1 an renouvelable, missions occasionnelles (ponctuelles ou récurrentes), aucune indemnité ou allocation.



- **Réserve sanitaire** : au sein des établissements de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Eprus), sans condition d'âge, contrat de 3 ans renouvelable, 45 jours cumulés maxi par année civile (peut exceptionnellement être porté à 90 jours), rémunération du réserviste salarié ou fonctionnaire est maintenue (réservistes libéraux, sans emploi, retraités ou étudiants perçoivent une indemnité).

- **Sapeurs-pompiers volontaires** : au sein d'un Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), de 16 et 56 ans (cas général) et entre 18 et 25 ans à Paris et Marseille, engagement de 5 ans renouvelable (cas général) et engagement de 10 mois non renouvelable (à Paris), missions occasionnelles (ponctuelles ou récurrentes), indemnisation selon le grade détenu.

- **Réserves citoyennes des services d'incendie et de secours** : au sein d'un Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), dès 16 ans, engagement d'une durée de 1 à 5 ans renouvelable, missions occasionnelles (ponctuelles ou récurrentes), aucune indemnité ou allocation.

- **Réserve citoyenne de réinsertion** : au sein de la Direction interrégionale des services pénitentiaires, aucune limite d'âge,

aucune indemnité (bénévolat), droits acquis sur le compte d'engagement citoyen.

DEUX NOUVELLES RÉSERVES EN 2023

Les réserves répondent à un besoin de la nation et aux nécessités d'une époque. La rénovation de la réserve militaire depuis la loi d'août 2023^[3] en est une parfaite illustration.

Tout comme les deux dernières réserves créées l'an dernier – la réserve des douanes (juillet 2023) et la réserve de la protection judiciaire de la jeunesse (juin 2023) – qui voient le jour au cœur d'un besoin fort. Nous vous invitons à les découvrir...

■ **La réserve opérationnelle de l'administration des douanes** est née d'une procédure accélérée engagée par le Gouvernement en avril 2023. La loi « *visant à donner à la douane les moyens de faire face aux nouvelles menaces* » a été promulguée le 18 juillet 2023^[4].

Au cœur de cette loi se trouve la création de la réserve opérationnelle de l'administration des douanes, « *destinée à venir en renfort des agents des douanes, notamment lors de pics d'activité liés à une situation de crise ou d'évènements internationaux majeurs.* »



[3] LPM 2024-2030 promulguée, puis publiée au JO le 2 août.

[4] Loi n° 2023-610 du 18 juillet 2023, publiée au JO le lendemain.

Cette réserve est constituée de retraités de l'administration des douanes et de personnes volontaires.

Ces derniers « sont admis dans la réserve opérationnelle à l'issue d'une période de formation initiale en qualité d'agent des douanes réserviste. »^[5]

Pour être admis dans cette réserve, il faut être de nationalité française, âgé d'au moins 18 ans (et au plus de 67 ans) et, bien entendu « ne pas avoir été condamné soit à la perte des droits civiques ou à l'interdiction d'exercer un emploi public, soit à une peine criminelle ou correctionnelle inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire. »

Par ailleurs, « les retraités de l'administration des douanes candidats à la réserve opérationnelle ne doivent pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire pour des motifs incompatibles avec l'exercice des missions dans la réserve opérationnelle. »

Les agents des douanes réservistes « souscrivent un contrat d'engagement d'une durée comprise entre un an et cinq ans, qui définit leurs obligations de disponibilité et de formation initiale et continue et qui leur confère la qualité de collaborateur occasionnel du service public. »

À noter que la durée de l'affectation ne peut excéder 90 jours par an et donne lieu à indemnisation.

■ **La réserve de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)** « recherche [des] citoyens volontaires qui veulent mettre leur expérience professionnelle au bénéfice de jeunes en difficulté.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les chiffres RH clés de la Direction générale des douanes et droits indirects.

Le personnel de la protection judiciaire de la jeunesse est constitué d'éducateurs, de professeurs techniques, de psychologues, de cadres éducatifs et de directeurs de services éducatifs.

Cette nouvelle réserve^[6] propose d'exercer des missions selon trois niveaux d'assistance ou de renfort.

- **Niveau d'assistance n° 1 - renfort de l'action éducative** : participation à la mise en place d'activités éducatives, culturelles et sportives et accompagnement de jeunes dans le cadre de stages et de mesures de réparation ; accompagnement des familles d'accueil et assistance des professionnels dans les déplacements des jeunes.

- **Niveau d'assistance n° 2 - actions de formation et de mentorat** : préparer et dispenser des actions de formation, ou de mentorat de professionnels de la PJJ, notamment dans le cadre de prises de poste.

- **Niveau d'assistance n° 3 - ingénierie de projet** : assister des équipes dans le cadre de l'écriture de projets de services ou de projets pédagogiques ; assister des équipes de direction dans le suivi et la mise en œuvre des recommandations ou des plans d'actions

Les réservistes de la PJJ signent un

contrat d'engagement d'une durée minimale d'un an renouvelable et de 150 journées au maximum par année civile au sein de la Direction de la PJJ ou de la direction interrégionale de la PJJ ou de l'École nationale de PJJ.

Ils bénéficient d'une rémunération qui varie selon la nature des missions proposées et les profils des volontaires.

Les indemnités journalières s'échelonnent ainsi : 120 € bruts par jour pour le niveau d'assistance n° 1, 160 € bruts pour le niveau 2, et 200 € bruts pour le niveau 3. ■

Sources : legifrance.gouv.fr, douane.gouv.fr, lajusticerecrite.fr, juscite.gouv.fr

CRISE MAJEURE

En cas de crise majeure, « les volontaires des réserves suivantes peuvent être convoqués au sein de la réserve de sécurité nationale » : réserve opérationnelle militaire, réserve civile de la Police nationale, réserve sanitaire, réserve civile pénitentiaire, réserve de sécurité civile.

La convocation est alors pour 30 jours, renouvelable une fois.

* Source : service-public.fr

[5] Agent de constatation réserviste, agent de constatation principal réserviste, de contrôleur réserviste, de contrôleur principal réserviste, d'inspecteur réserviste, d'inspecteur régional réserviste, d'inspecteur principal réserviste, de directeur des services douaniers réserviste et de spécialiste réserviste.

[6] Décret n° 2023-464 du 14 juin 2023 fixant les modalités de mise en œuvre de la réserve de la protection judiciaire de la jeunesse.

ASSOCIATIONS TERRITORIALES

LE MOT DU LIEUTENANT-COLONEL (H) STÉPHANE DE PAUW

PREMIER VICE-PRÉSIDENT ET PRÉSIDENT NATIONAL DES ORGANISATIONS TERRITORIALES INTERARMÉES

CHERS CAMARADES,

La fonction de 1^{er} vice-président et président national des organisations territoriales interarmées de l'UNOR n'est pas une tâche facile. Elle est le lien entre toutes les composantes de notre Union, de son président national, du bureau national et l'une des voix de notre représentation nationale auprès des autorités du ministère des Armées.

Elle n'est pas facile, certes, mais indispensable au fonctionnement et au maintien de notre maillage territorial. Elle est le relais, le focus de vos activités, de vos initiatives, de votre volonté à maintenir depuis tant d'années le lien Armées-Nation qui nous est si cher.

Le président national de l'UNOR, Philippe Ribatto, m'a proposé d'accéder à cette nouvelle fonction après avoir été secrétaire général adjoint pendant dix ans et secrétaire général depuis novembre 2022. J'ai accepté cette nouvelle mission dont je connais depuis longtemps l'ampleur de la tâche et du travail à réaliser.

Je suis la continuité de l'existant, de l'engagement de mes prédécesseurs. Je partage leurs convictions, je crois dans ce qu'ils ont crus et de ce en quoi ils croient toujours, je serai le prolongement de leur volonté de servir toujours et partout.

Notre ami, le colonel (R) Didier Mabire, a rencontré des difficultés de santé qui l'empêchent d'être présent autant qu'il l'aurait souhaité auprès de vous tous. Cela n'enlève en rien à ses nombreuses compétences, à sa qualité d'écoute, à ses qualités humaines que nous avons tous pu apprécier. Qu'il soit pleinement remercié des actions qu'il a pu mener auprès de vos associations territoriales et du bureau national.

Nous allons donc travailler ensemble à la mise en valeur des actions que vous mettez en place, qu'elles soient commémoratives, pour ne pas oublier le sacrifice de ceux qui se sont battus pour l'honneur de la Patrie et la grandeur de la France, que ce soit votre participation et/ou l'organisation conjointe avec l'active de rallyes citoyens où vous devez prendre toute la place qui naturellement vous revient, qu'elles soient actives, dans les marches, le tir, ou les visites liées à la Défense.

Nous devons et nous allons intensifier nos actions de recrutement de réservistes afin d'amener notre jeunesse vers la réserve opérationnelle



pour répondre à la volonté du président de la République de doubler les effectifs de la réserve opérationnelle dans les armées.

Notre mission est de savoir enthousiasmer et de rassembler ces nouvelles recrues réservistes, dans leur nouvelle famille, la nôtre, celle de l'UNOR, celle de vos associations. Vous le savez, ce n'est pas chose facile, la génération Z (pour « zapping »), ce sont les enfants des X, hyperprotégés, hyperconnectés et hypercritiques. Mais elle reconnaît la compétence à partir du charisme et de la crédibilité. Née dans les technologies et les réseaux sociaux, elle a besoin d'être applaudie, elle est encore plus rapide que le Y, c'est un autre monde que celui que nous avons connu.

Vous devez vous adapter à eux pour qu'ils s'adaptent à nous.

■ Proposez-leur de vraies missions, de vraies responsabilités, accompagnez-les, soutenez-les, faites leur confiance, ils ne sont pas différents de ce que vous étiez, juste un fonctionnement différent. Les curseurs ont été déplacés, et ne sont pas là où on vous a appris de les mettre.

Dites-vous que ce ne sont pas seulement des jeunes, ce sont nos futurs chefs d'entreprises, nos futurs députés, le futur chef d'état est peut-être au milieu d'eux, l'avenir c'est eux. Préparons-leur le terrain.

■ Nous leur devons, pour être reconnus interlocuteurs, un parler juste, un parler vrai. Que vos plus jeunes réservistes dans vos associations accompagnent ceux qui viennent nous rejoindre. Donnez-leur l'envie de vous suivre, comme vous avez pu avoir envie de suivre vos aînés

(souvenez-vous de ce que vous en attendiez), afin de répondre précisément à leurs attentes. Transmettez-leur vos valeurs et gardez en tête que cette génération s'engage, comme beaucoup de nos concitoyens, s'ils peuvent se servir de leur engagement, s'ils peuvent en retirer un profit, s'ils peuvent « gagner » quelque chose en retour. Mes chers présidents, mes chers camarades, pensez à vous entourer dans chacune de vos régions, de vos associations, de représentants de l'UNOR jeunes, non pas seulement de Français qui parlent aux Français, mais de jeunes qui parlent aux jeunes. Pensez à vous faire seconder dans cette mission de recrutement, à démultiplier cette mission essentielle pour le rayonnement de vos associations.

Nous sommes très clairement attendus sur ce défi qui s'impose à nous. J'insiste particulièrement, car le ministère des Armées attend de nous des résultats au regard de la subvention attribuée. Donnons une opinion positive grâce aux dynamismes de nos actions de recrutement complémentaires à toutes vos actions listées précédemment.

Le bureau national prendra sa part de responsabilité en resserrant les liens forts qui nous unissent, en vous accompagnant dans vos missions, en allant vous voir dans vos régions et participer à vos manifestations, commémorations et initiatives quelles qu'elles soient.

J'attends également de vous, pour ceux qui ne l'auraient pas encore envoyé :

- le planning de vos activités régionales et des AOR de votre région pour l'ensemble de l'année 2024 ;

- la date du Conseil de votre région ;

- les actions que vous pourriez mener afin que vous puissiez diriger vers notre revue *Armées & Défense*, des entreprises, en lien avec la Défense, pour des encarts publicitaires et un point régulier sur le paiement des cotisations et des abonnements 2024.

Vous pouvez compter sur mon écoute, je vous garantis mon soutien et vous assure de mon entier dynamisme pour maintenir et relancer nos belles associations.

Nous n'avons pas le choix, la devise du 5^e régiment du génie était « *Partout, Toujours réaliser* », ce sera notre action et celle qui me correspond tout à fait est : « *On pousse la terre et on avance* ».

Tous ensemble, nous passerons à la vitesse supérieure.

Vive l'UNOR, vive la France ! ■

RÉFLEXIONS

VOULOIR LA PAIX ET LA JUSTICE

L'un des deux sujets de philosophie du baccalauréat 2023 posait la question suivante : « Vouloir la paix, est-ce vouloir la justice ? » Une question qui reste d'actualité dans le contexte géopolitique international actuel.

Le corrigé de l'épreuve de philosophie (filière générale), proposé le jour même de l'épreuve sur le site Internet *letudiant.fr*, relevait dans son introduction que « cette question est celle du lien complexe, jusqu'à l'équivalence potentielle, existant entre la paix et la justice. »

Et de poursuivre à juste titre avec les interrogations suivantes : « Mais la paix et la justice sont-elles en rapport si étroit, au point que la première impliquerait la seconde ? Leur lien est-il un lien de condition, l'une supposant nécessairement l'autre ? Ce questionnement ne peut se faire sans songer à distinguer les deux domaines du juste que sont le champ légal et le champ moral, qui ne coïncident pas forcément. »

Ainsi, avant de convoquer les auteurs et les penseurs Thomas Hobbes (*Léviathan*), John Locke, Jean-Jacques Rousseau (*Du Contrat Social*), Emmanuel Kant (*Vers la paix perpétuelle*), Karl Marx et Friedrich Engels (*Le Manifeste du parti communiste*), Nicolas Machiavel (*Le Prince*) ou bien encore John Rawls (*Théorie de la justice*), etc. ; avant de griffonner trois citations apprises par cœur pour tenter de

décrocher la moyenne, tout bon élève doit bien entendu se questionner. Et tenter d'apporter des réponses. C'est ainsi que ses sources seront le mieux mises en valeurs pour illustrer son propos. En somme, c'est bien du concept de philosophe dont il est question.



Affiche photographiée à Berlin en juin 2020 lors des mouvements Black Lives Matter. Son slogan : « pas de justice pas de paix ».

DONNER UN SENS OU UNE DÉFINITION ?

L'exercice consiste donc en premier lieu à qualifier « la paix » et « la justice » mais aussi « la volonté » (vouloir). Sans doute influencés par une actualité en provenance d'Ukraine et de Russie, on pouvait noter en juin 2023 que l'immense majorité des corrigés publiés ont choisi de parler de paix en opposition à la guerre, c'est-à-dire le conflit armé entre nations. Sans doute les événements survenus depuis en Palestine et en mer Rouge contribueraient-ils aussi à la réflexion si la question était posée aujourd'hui.

Les références à la paix en relation avec l'aspect sociétal – une façon d'aborder les guerres dites urbaines par exemple – ou bien en rapport avec la sensation de bien-être, de paix intérieure, ne sont convoquées par les correcteurs qu'en deuxième rideau. Et pourtant, l'actualité au sein même de nos frontières relance chaque jour cette interrogation récurrente du justiciable : serais-je en paix après le verdict rendu par la justice ?

- Quel sens donner à la notion de « paix » ? Celle d'un équilibre établi

par l'absence de guerre et par conséquent la présence de justice ? Celle qui concerne en priorité l'individu comme le mettent en avant la tradition orientale ? Autrement dit la paix de l'esprit et du cœur que partagent aussi les enseignements du Christ (*Que la paix soit avec toi*) au point de devenir une forme de salutation ? Ou bien est-ce la notion qui définit « l'intervalle qui sépare deux guerres » (Jean Giraudoux - *Amphytrion* 38) ?

■ Quel sens donner au mot « justice » ? Celui de la justice en tant que sentiment ? Celui de la justice comme action sociale qui répartit équitablement les biens ? Ou bien de la justice institutionnelle, celle qui applique le droit ? Et pour chacune de ces interrogations, il conviendrait aussi de qualifier « sentiment », « social », « équitablement », et bien entendu « droit ».

■ Enfin quel sens donner à la « volonté » ? Celui du verbe « vouloir » à savoir « commander et exiger avec autorité » et sa kyrielle de synonymes (convoiter, envier, ambitionner, briguer, souhaiter, soupirer, exiger, demander, commander, ordonner, sommer, imposer, réclamer, requérir, contraindre...)?

Au petit jeu des synonymes, les réponses peuvent être déstabilisantes : « Exiger la paix, est-ce ambitionner la justice ? », « Imposer la paix, est-ce contraindre la justice ? », « Ambitionner la paix, est-ce commander la justice ? »

La philosophie morale, elle, signifie que la



Bismarck et Napoléon III se rencontrent à Donchéry, le 2 septembre 1870, après la bataille de Sedan.

« *Il n'est pas de paix injuste qui ne soit préférable, dans l'ensemble, à la plus juste des guerres* ».

[Érasme - *Complainte de la paix*]

« volonté » est la faculté d'exercer un libre choix gouverné par la raison, elle-même déterminée par des principes moraux et des normes.

LE CONCEPT D'ÉTAT DE DROIT

Alors puisque les corrigés du Bac nous y ont invités, considérons que la paix se définit comme l'absence de conflits, et implique de lutter contre les injustices avec les moyens du droit et le respect des lois. C'est donc du concept d'État de droit qu'il serait question : « *Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.* » (preamble de la *Déclaration Universelle des Droits de l'homme*, Nation unies, 1948).

Ce concept « s'oppose à la notion de pouvoir arbitraire. Il désigne un État dans lequel la puissance publique est soumise aux règles de droit », nous rappelle le site Internet vie-publique.fr.

Cet État de droit repose sur trois piliers : le respect de la hiérarchie des normes, l'égalité des citoyens devant la loi, la mise en place de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

JUSTICE LÉGALE OU MORALE ?

Dans son article 16, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 proclame à ce propos que « *Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.* ».

Cette acceptation d'une société – et par conséquent d'une citoyenneté – est donc sensée repousser au ban toutes formes

de conflit, voire d'état de guerre. Bien évidemment, une telle situation implique une émancipation de l'état de nature originellement conflictuel chez l'homme, comme le rappellent quelques philosophes avisés. Cela implique de croire que la conflictualité n'est pas la vraie nature des relations internationales.

Cela implique enfin une acceptation complète de toutes les parties et donc, à défaut d'un élan vertueux du nombre, un accord obtenu par soumission d'une minorité ou d'un groupe qu'on l'on pourra appeler « les perdants ». Cette acceptation peut conduire à une forme de paix sociale, illusoire dans certains cas, ou bien à une paix internationale souvent fragile, parfois éphémère et régulièrement ressentie comme inégale et injuste.

Dans la première situation, cette paix sociale d'apparence plus à un silence contraint qu'une harmonie d'idées, voire un élan d'inclination vers une communauté d'individus. C'est à cette étape que la notion de justice invite à la réflexion suivante : la justice légale ne vaut pas forcément justice morale. Ainsi, vouloir la paix n'est pas nécessairement vouloir la justice.

« SANS IÉNA, PAS DE SEDAN »

Revenons-en à la guerre, paroxysme des conflits car elle oppose des nations au-delà des idées et des hommes qui l'on nourrit. On dit que la plupart des guerres sont motivées par les précédentes à l'issue desquelles les vaincus sont humiliés, non pas seulement par la défaite, mais surtout par les conséquences des accords de paix.

Les exemples sont malheureusement trop nombreux : conflit nord-irlandais, guerres liées à l'éclatement de l'ex-Répu-

« *La justice sans la force est impuissante. La force sans la justice est tyrannique.* ».

[Blaise Pascal - *Pensée - Raisons des effets*]

blique fédérale de Yougoslavie, ou bien encore ceux qui se jouent actuellement en Ukraine et Sahel, sont là pour nous le rappeler dans l'actualité quotidienne.

Mais pas besoin de regarder au-delà de notre propre frontière pour trouver d'autres exemples. En matière de contentieux entre belligérants et accord de paix, la France a elle aussi son lot.

■ **léna, 14 octobre 1806** : la Grande Armée de Napoléon I^{er} défait les troupes de Frédéric-Guillaume III de Prusse qui n'acceptait pas la réorganisation du Saint-Empire en Confédération du Rhin. L'hégémonie de l'Empereur des Français est totale. Les conséquences d'un armistice signée le 30 novembre 1806 amputent la Prusse de la moitié de son territoire qui perd ainsi environ cinq millions d'habitants. Le trau-



Entourant le maréchal Foch, les dignitaires alliés au pied du wagon dans lequel l'Armistice de 1918 vient d'être signé.

© commons.wikimedia.org

de symbolique. Elle se situe en forêt de Compiègne, non loin du Front. L'armistice a été réclamé par les généraux allemands et marque le retour de la paix dans les deux principaux camps.

Mais il faut que justice soit rendue ! Cela se passera à Versailles dans la galerie des Glaces, le 28 juin 1919, date anniversaire de l'attentat à Sarajevo perpétré en 1914 contre l'archiduc François-Ferdinand, héritier de l'Empire austro-hongrois. Mais le symbole réside surtout dans le fait que à cet endroit même que la France fut humiliée en 1871. L'événement prend le nom de Traité de paix.

La soif de revanche française est à son paroxysme, notamment par la voix de Clemenceau, le « Père la Victoire » !

Elle impose à l'Allemagne de reconnaître sa responsabilité dans le conflit et récu-

« *La guerre est donc un acte de force par lequel nous cherchons à contraindre l'adversaire à se soumettre à notre volonté* ».

[Carl von Clausewitz - *De la guerre*]

matisme est sans pareil au point de générer un puissant nationalisme qui va avoir pour conséquence l'unification de la nation allemande tout au long du XIX^e siècle.

■ **Versailles, 26 février 1871** : Napoléon III vient de perdre une bataille débutée à peine deux mois plus tôt qui opposait la France à une coalition d'États allemands réunifiés sous l'impulsion du chancelier Bismarck, dirigée par la Prusse.

Le 18 janvier 1871, le roi de Prusse est proclamé empereur au château de Versailles. L'unité allemande est réalisée. Pourquoi Bismarck a-t-il choisi la galerie des Glaces pour cet événement ? Vraisemblablement pour effacer l'humiliation ressentie par son peuple lorsque Louis XIV décida de mettre à sac le Palatinat (comté palatin du Rhin) en 1674 et en 1689 lors d'un conflit qui l'opposait à Léopold I^{er} de Habsbourg, empereur germanique.

Forte de sa paix gagnée, l'Allemagne

s'approprie l'Alsace et la Lorraine au cœur desquels se situent symboliquement les territoires annexés par Louis XIV : Strasbourg en 1681 et Metz depuis 1552.

Parallèlement, l'indemnité de guerre de 5 milliards de francs-or réclamée à la France est considérée comme démesurée par le vaincu.

« *Sans léna, pas de Sedan* » aurait proclamé Bismarck à l'issue du traité de paix préliminaire franco-allemand signé à Versailles le 26 février 1871 ! Le chancelier pensait-il alors avoir rendu justice à la Prusse et aux Allemands ?

■ **Forêt de Compiègne, 11 novembre 1918** : l'Allemagne, vaincue après 4 ans, 3 mois et 14 jours de guerre, signe l'armistice avec la France et ses alliés. Le moment solennel se déroule dans un wagon restaurant de la Compagnie des wagons-lits, affectée au train du maréchal Foch en 1918. Le lieu, la Clairière de Rethondes, n'a rien

père l'Alsace et la Lorraine perdues en 1871. Territorialement, l'Allemagne perd aussi une partie de la Prusse orientale au profit de nouveaux États : la Pologne et la Tchécoslovaquie. Quant à l'Autriche, elle est désormais indépendante.

Enfin, l'Allemagne qui perd dans cet accord de paix 68 000 km² de son territoire et 8 millions d'habitants, doit aussi verser 20 milliards de marks-or au titre des réparations. Ce n'est que justice proclame les gazettes des pays vainqueurs, c'est un *diktat* affirme l'ennemi héréditaire qui est à genou.

■ **Forêt de Compiègne, 22 juin 1940** : les soldats allemands ont abattu un mur du musée qui servait d'écrin au wagon de l'Armistice de 1918 dans la clairière de Rethondes. Ils l'amènent à l'endroit même où ils signèrent l'armistice 22 ans plus tôt. La veille, Hitler est venu en personne savourer sa revanche.

^[1] L'italien comme la langue officielle et obligatoire, la Lire comme monnaie légale, une carte d'identité italienne, des timbres-poste italiens, la signalisation et les plaques de rues en italien, et des bornes kilométriques indiquent la distance avec Rome. Un nouveau journal voit même le jour, *Il Nizzardo*, diffusé dans toute la région niçoise. Il prônait l'irréductibilisme, une doctrine politique née en 1870 en Italie, qui revendiquait l'annexion de l'ensemble des territoires de langue italienne.

« *Le premier et le plus grand intérêt public est toujours la justice. Tous veulent que les conditions soient égales pour tous, et la justice n'est que cette égalité.* »

[Jean-Jacques Rousseau - *Lettres écrites de la montagne*]

L'armistice qui signifie la défaite française l'ampute les territoires d'Alsace et de Moselle repris à l'Allemagne en 1918, et une zone dans le sud de la France au profit de l'allié italien d'Hitler (quatre départements sont partiellement occupés), dont Menton que le Duce veut ré-italisé^[1].

Ayant peut-être appris des erreurs du passé, la capitulation elle, n'a pas été signée le 7 mai 1945 dans un lieu symboliquement revancharde mais à Reims, dans une salle du Collège technique et moderne où le général Dwight Eisenhower avait alors son état-major.

Cette reddition sans condition est signée à nouveau le lendemain à Berlin, cette fois en présence d'un représentant soviétique, le maréchal Joukov, patenté par Staline. Pour la petite histoire, c'est la raison pour laquelle la date du 8 mai a été retenue comme date officielle.

L'acte de la capitulation de l'Allemagne nazie est entré en vigueur le 8 mai à

23 h 1, heure d'Europe centrale, soit le 9 mai à 1 h 1, heure de Moscou. Voilà pourquoi la Russie célèbre la victoire le 9 mai.

LA « DER DES DERS »

À l'aune de ce long exemple de notre histoire de France – et par extension de l'Europe – une conclusion hâtive – et sans doute mue par une connaissance partielle du sujet – nous invite à déduire que la guerre ne prendrait pas fin avec l'arrêt des combats. Et de fait, il ne pourrait y avoir de paix et sans doute pas non plus de justice. Iéna, Sedan, la Galerie des glaces et le wagon de l'Armistice nous le rappellent sans contours.

« *La paix, prise comme l'absence de guerre, résultant de la fin des hostilités et inscrite dans des traités internationaux, n'implique pas nécessairement les exigences de dignité et de justice qui sont les conditions de sa durée et de sa stabilité.* »^[2] Et à l'énoncé de cette autopsie de paix successives, obtenues par l'un et

l'autre des camps, on aurait plutôt tendance à constater d'une succession d'injustices. Le Traité de paix de 1919 signé par les politiques d'une part, et les appels à la « Der des Ders » lancés par la population d'autre part, semblent donner raison à ce sentiment.

LA GUERRE EST DE NATURE POLITIQUE

« *La guerre ! C'est une chose trop grave pour la confier à des militaires* », affirmait en 1887 le député Georges Clemenceau en visant le général Boulanger, ministre de la Guerre et, adepte d'une revanche à prendre sur l'Allemagne après la défaite de 1871.

Nommé président du Conseil en 1917 par Raymond Poincaré, Clemenceau milite pour une victoire absolue sur l'Allemagne, jusqu'à la rendre exsangue (« *une guerre intégrale* »)^[3], ce qu'il obtient lors du Traité de Versailles en 1919 contre l'avis des Britanniques. Pour arriver à cela, il aura commandé seul les choix politiques et militaires avec pour mots d'ordre « *tout pour l'apothéose du droit triomphant* » et « *Vaincre pour être justes* » !

Clemenceau n'évoque pas la paix mais le « *droit* ». Il est question pour lui de « *dominer et réduire à sa merci l'adversaire* » (définition de "vaincre" selon *dictionnaire.lerobert.com*) pour pouvoir endosser le costume de celui qui « *s'est comporté, et a agi conformément à la justice, à l'équité* » (« être juste ») : le « *droit triomphant* ».

« *La fin justifie les moyens* » aurait pu ajouter Nicolas Machiavel auquel on attribue parfois cette maxime ! Et l'on sait ce qui arriva seulement vingt plus tard, en 1939. « *La guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens* », peut conclure le général Carl von Clausewitz (1780-1831), théoricien militaire prussien. ■



Forêt de Compiègne, 21 juin 1940 : Adolf Hitler discute avec de hauts dignitaires nazis et ses généraux devant le wagon de l'Armistice de 1918. Celui de 1940 sera signé le lendemain, le 22 juin.

[2] « Indice de paix – Définir la paix » sur *irenees.net*, un site est porté par l'association Modus Operandi.

[3] Discours à la Chambre des députés de 20 novembre 1917.



RENCONTRE AVEC UNE DIRECTRICE DE RÉDACTION

« **ENTIÈRE LIBERTÉ DE CHOIX DE NOS THÈMES** »

Rencontre avec Emmanuelle Rioux, la directrice de la rédaction et rédactrice en chef de la revue *Inflexions* qu'elle appelle volontiers « un ovni éditorial ».

La revue *Inflexions*, sous-titrée *Civils et militaires : pouvoir dire*, va fêter son vingtième anniversaire en février 2025. Elle a déjà publié 55 numéros, dont le dernier s'intitule « Vaincre ». Le 56^e est attendu en mai.

Elle nous reçoit à l'École militaire, dans un bureau où trône une bibliothèque pleine d'ouvrages historiques. Aux murs, des affiches très hétéroclites mais à dominante militaire : engagement pour les Troupes coloniales, ordre de mobilisation générale, « Réservez le vin pour nos poilus », mais aussi « Make Art not War » d'Obey... Entretien en toute décontraction et sérieux. À l'image de la revue.

Qui êtes-vous Emmanuelle Rioux ?

Je suis chargée de mission auprès du chef d'État-major de l'armée de terre, et dans ce cadre directrice de la rédaction et rédactrice en chef de la revue *Inflexions*. Je suis en fonction depuis quinze ans. Je suis issue d'une famille d'historiens et de libraires. Historienne de formation, j'ai choisi le monde de l'édition et commencé ma carrière à la revue *L'Histoire* comme secrétaire de rédaction, puis j'ai travaillé dans différentes maisons d'édition avant de rejoindre en 2008 ce milieu militaire qui, je l'avoue, m'était totalement étranger. Je n'avais alors ni intérêt ni connaissance de ce monde.

Comment cela s'est-il passé ?

Tout à fait par hasard. Un de mes amis travaille au musée de l'Armée. Au cours d'un dîner à la maison, il m'a dit que la responsable d'une revue du ministère allait partir à la retraite et qu'elle cherchait quelqu'un pour lui succéder, quelqu'un issu du monde de l'édition.

Avec mon accord, il lui a transmis mon CV et j'ai été embauchée. J'avoue avoir été tout de suite séduite par le projet de cette revue.

Comment est née la revue *Inflexions* ?

La revue a été créée à l'initiative du général Bernard Thorette qui était le CEMAT de l'époque, sur une idée de Line Sourbier-Pinter, qui était sa chargée de mission pour les questions culturelles. L'idée était d'œuvrer pour le lien Armées-Nation, de partager les expériences, de participer au débat public, en s'appuyant sur les sciences humaines et sociales. Le tout premier numéro, publié en février 2005, s'intitulait : « *L'action militaire a-t-elle un sens aujourd'hui ?* ».

Quand je suis arrivée, la revue avait déjà trois ans. Le général Elrick Irastorza était CEMAT. Dans le comité de rédaction, on pouvait croiser des personnes qui ont été et qui sont encore sous les feux de la rampe, tels, par exemple, le tout jeune colonel François Lecointre (aujourd'hui grand chancelier de la Légion d'honneur) ou le commandant Michel Goya (aujourd'hui colonel en retraite, historien reconnu et recherché des médias pour son expertise), mais aussi Didier Sicard, président du comité national d'éthique, ou Haïm Korsia, grand rabbin de France.

Inflexions est-elle une revue de débats ?

Je dirais plutôt que c'est une revue de dialogue, qui permet d'élargir nos horizons dans de nombreux domaines : sciences humaines et sociales, économie, médecine, religion, culture... Toujours en partant de l'expérience militaire. Les articles qui sont publiés embrassent de nombreux champs et ne sont pas là pour le faire le buzz.



© DR

Emmanuelle Rioux est directrice de la rédaction et rédactrice en chef de la revue *Inflexions* depuis 2008.

Depuis le départ, la revue affiche sa double appartenance civile et militaire. Nous y tenons. C'est aussi ce qui explique que nos rédacteurs et nos lecteurs viennent d'horizons divers et que son spectre soit intergénérationnel. À titre d'exemple, il y a encore peu, le membre le plus âgé de notre comité de rédaction était issu de la promotion Bugeaud (1960) à Saint-Cyr. Le plus jeune vient de passer commandant.

Comment se passe le comité de rédaction et comment s'effectue le choix des sujets ?

Le comité de rédaction rassemble une trentaine de personnes civiles et militaires, d'horizons divers telles que Haïm Korsa, grand rabbin de France ; Jean Michelin, actuellement chef de corps du 1^{er} régiment de Tirailleurs ; Isabelle Gougenheim administratrice générale au secrétariat général du ministère des Finances ; Catherine Durandin, historienne et écrivaine ; Éric Letonturier, maître de conférences en sociologies ; Yann Andruétan, psychiatre militaire coordinateur national du service médico-psychologique des armées...

En son sein, la parole est libre, les grades et fonctions disparaissent ; la voix d'un commandant compte autant que celle d'un général cinq étoiles. Quant au choix des sujets, nous ne sommes pas en manque d'idées.

Chaque numéro a son histoire. Le n° 38, par exemple, que nous avons intitulé « *Et le sexe ?* », est issu d'une blague d'un des médecins du comité. « Pourquoi pas ? » ont répondu les autres membres. « *Violence totale* » (n°31) trouve son origine dans le récit de sa mission en Centrafrique d'un autre membre du comité. Et c'est l'incendie de Notre-Dame qui a déclenché « *S'engager* » : « Comment le général commandant les sapeurs-pompiers a-t-il réussi à convaincre ses jeunes soldats du feu à prendre autant de risques ? », « Comment peut-on s'engager dans une tour qui menace de s'effondrer ? »

Le choix du sujet part toujours d'un socle militaire, d'une question essentielle pour ce métier de soldat : la mort, la blessure, la confiance, le patriotisme, l'honneur, vaincre, mais aussi s'élever, l'échec, le secret... Ensuite, on élargit les horizons sans chercher à être exhaustif. Comment pourrions-nous l'être sur de tels sujets ?

Si j'avais une formule pour résumer un numéro, je dirais que c'est une toile impressionniste, mais structurée. J'avoue que je suis toujours étonnée de voir comment les membres se saisissent de tel ou tel sujet et se l'approprient avec un enthousiasme débordant.

Exercez-vous une forme de censure ?

Comme dans toutes les revues nous avons une ligne éditoriale. C'est elle qui fixe les limites gauches et droites. Nous portons une réflexion, un dialogue, en nous appuyant sur les sciences humaines et sociales. Notre but est d'enrichir la réflexion, pas de faire du buzz ou de susciter des polémiques. D'ailleurs nos articles anciens sont toujours lus et utilisés comme référence, que ce soit par des universitaires, des étudiants, des journalistes ou tout autre lecteur.

Nous fonctionnons avec un processus de revue scientifique, avec un comité de lecture, et la liberté d'accepter ou de refuser les articles qui nous sont proposés. Tous les textes sont traités de la même manière, qu'ils soient commandés ou non, d'un jeune auteur, d'un membre du comité de rédaction ou d'une



haute autorité militaire comme civile... *Inflexions* est une revue financée à 100% par l'État-major de l'armée de terre et, contrairement à ce que certains pourraient penser, nous avons entière liberté de choix de nos thèmes, de nos auteurs, de nos sujets d'article.

C'est la responsabilité du directeur de la revue (toujours un général d'active) et de moi-même. Le CEMAT, par exemple, découvre chaque numéro quand je lui apporte à sa sortie de l'imprimerie.

La cohabitation entre civils et militaires se passe-t-elle bien ?

Parfaitement bien. Les échanges sont riches, engagés, naturellement pertinents et le dialogue très fluide. Cette cohabitation est d'ailleurs le quotidien de la revue : son directeur est un général (aujourd'hui de corps d'armée), je suis civile, et mon équipe est composée d'un sous-officier féminin et d'un colonel de réserve. Le comité de rédaction est civil et militaire, comme nos auteurs et nos lecteurs. En fonction des interlocuteurs, l'un ou l'autre est à l'action pour la meilleure efficacité et réussite.

Sur quels critères sélectionnez-vous vos auteurs ?

Nous faisons appel à notre large réseau, qui est en constante évolution. Et nous suivons l'actualité sous toutes ses formes, les publications, les colloques et les conférences, les soutenances de thèse, et nous sommes attentifs aux réseaux sociaux. Puis nous tirons le fil... J'ai coutume de dire lorsque nous élaborons le sommaire d'un numéro qu'une idée c'est un titre et un auteur. Mon travail consiste aussi à rencontrer des personnes dont les travaux me semblent pouvoir être intéressants pour la revue, de jeunes doctorants par exemple. Les publier, faire connaître leur recherche, est une des missions de la revue.

Quel est le profil type du lecteur d'*Inflexions* ?

Je vais vous décevoir : il n'existe pas de portrait-robot du lecteur d'*Inflexions*. Je sais que la revue est lue par de nombreux officiers et sous-officiers qui s'en servent de « support » pour leurs concours ; que des chercheurs l'utilisent aussi dans leurs travaux ; que de nombreux journalistes y puisent des idées et du fonds, tout comme certains hommes politiques.

Nos plus jeunes lecteurs ont une vingtaine d'années, les plus âgés quatre-vingt-dix ans et plus. C'est toujours un plaisir de voir l'affluence grandissante d'étudiants et de doctorants qui viennent à notre rencontre dans les salons, et qui participent aux colloques que nous organisons, comme depuis deux ans le cycle de recherche que nous consacrons aux liens entre combat et cérémonial, ou lors d'événements comme, par exemple, les Rendez-vous de l'Histoire de Blois où nous sommes présents chaque année. En 2023, nous y avons organisé une table ronde sur l'action militaire et la mort, et une rencontre entre le général Lecointre et l'historien Olivier Wieviorka, sur le thème « Mourir ou tuer pour la France ».

Avez-vous une stratégie pour donner plus de visibilité à cette revue ?

La revue fait son trou, petit à petit. Nous étendons notre communication à travers notre site Internet et les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, BlueSky, LinkedIn... Nous sommes surtout associés depuis 2020 à Cairn, la plus grande plateforme de sciences humaines et sociales au monde, une incroyable caisse de résonance pour notre revue : elle est ainsi présente dans toutes les grandes universités françaises ou étrangères. Il n'y a je crois que six pays où *Inflexions* n'est pas lue.

En 2023, ce sont 600 000 de nos articles qui ont été lus. Grâce aux statistiques de cette plateforme, nous pouvons constater à quel point *Inflexions* est devenue une revue de référence, en particulier à travers les articles les plus consultés en fonction de l'actualité (mercenariat, viols de guerre, droit de la guerre...).

Vous allez fêter vos 20 ans en 2025... Avez-vous un vœu en particulier ?

Pour l'heure, rien de particulier n'est prévu pour cet anniversaire. Il faut d'ailleurs que nous y songions... Pour ce qui est d'un vœu : qu'*Inflexions* continue son chemin, avec des numéros qui intéressent un public toujours plus important, voire qui le surprennent.

S'il fallait résumer *Inflexions* en peu de mots, quels seraient-ils ?

Une revue atypique, surprenante, de qualité, qui fait progresser la réflexion et participe au débat sociétal. Après tout, l'inflexion n'est-elle pas un mouvement par lequel une idée, une certitude, une croyance se modifie ? ■

CULTURE

TEXTE : CHEF DE BATAILLON (R) CHRISTOPHE SOULARD

LU POUR VOUS



INFOGRAPHIE DES GUERRES FRANCO- ALLEMANDES

Les rivalités entre l'Allemagne et la France ont conduit à trois guerres meurtrières, provoquant la disparition de millions de victimes civiles et militaires. De la dépêche d'Ems au musée Guerre et Paix, plus de 150 ans se sont écoulés, au cours des-

quels les historiens ont pu reconstituer les grandes lignes des trois conflits : 1870-1871 ; 1914-1918 ; 1939-1945.

L'ouvrage dirigé par Marie-France Devouge ne se contente pas de retracer ces trois guerres majeures. Il met en lumière tout un contexte, tout le panorama socio-économique, démographique et culturel qui ont les ont accompagnées. Les auteurs décortiquent avec précision et pédagogie les événements qui ont conduit chacune des parties à prendre les armes, les personnages clés, les forces en présence ainsi que les conséquences de chacune de ces guerres.

Le lecteur croise naturellement « la meilleure armée du monde », Bazaine, Mac-Mahon, Steinmetz, le Kronprinz, Moltke, Poincaré, Jaurès, Guillaume II, François-Joseph, Staline, Hitler, Mussolini, Churchill, etc.

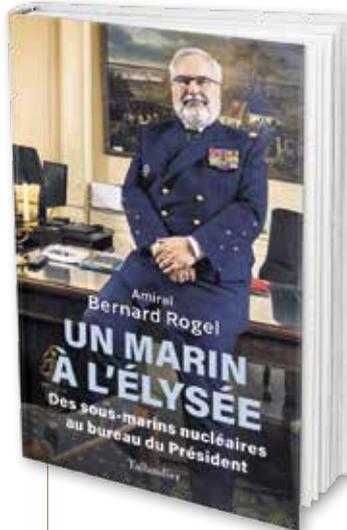
Au fil des pages, à la faveur d'iconographies simples et didactiques, tout un chacun peut découvrir le rapport de forces entre les différents belligérants, les armements utilisés, les différents équipements du soldat, l'économie et l'effort de guerre etc.

Une place importante est naturellement laissée aux Ardennes qui ont été, en 75 ans, le point central et le point de départ de ces guerres devenues deux fois mondiales, car c'est dans ce département que s'est installé le musée Guerre et Paix de Novion-Porcien. ■

L'ouvrage, à la portée de tous, est une formidable porte ouverte historique et culturelle sur les trois conflits majeurs entre deux pays aujourd'hui réconciliés.

AUTEURS : MARIE-FRANCE DEVOUGE, STÉPHANE ANDRÉ ET JULIEN PELTIER

Éditions Passés composés - 29 €



UN MARIN À L'ÉLYSÉE

« J'irai à Tahiti et je serai amiral » ! C'est ce que le jeune Bernard Rogel a dit, tout jeune, devant sa famille.

Sa grand-mère, une femme sans doute pleine de bon sens, lui a répondu pour couper à toute ambition : « On a toujours le droit de rêver ». Le jeune Rogel aurait pu être inspiré et lui répondre : « On a le droit de se

tromper ».

Toujours est-il qu'avec de la passion et de la motivation, les rêves deviennent parfois réalité. Comme il le souligne dans son préambule : « Dans notre République, on peut venir d'un milieu modeste et avoir un parcours extraordinaire, au sens très littéral du terme ».

Né à Brest dans une famille à la longue lignée de marins (et de quelques terriens), Bernard Rogel pouvait-il échapper à son destin, lui qui admirait le majestueux cuirassé *Richelieu* en rade de Brest et dont la jeunesse avait été bercée par les récits du capitaine Nemo, de Surcouf, La Pérouse et Loti ?

C'est au lycée naval de Brest puis à l'École navale qu'il trouve sa seconde famille et que sa voie s'en trouve, dès lors, toute tracée.

Devenu « bordache » intégrant « La Baille », il réalisé ses premiers quarts dont il conserve un souvenir précis, devient aspirant de marine et comme tout bon marin, effectue son tour du monde sur la *Jeanne d'Arc* avant de rejoindre l'escorteur rapide *Le Normand* puis d'être affecté sur le sous-marin *La Praya* à Toulon. Commence pour lui une carrière de sous-marinier et l'apprentissage d'un « milieu complexe ». Breveté atomicien, viendront ensuite les sous-marins *Agosta*, où il est second, puis le *Casabianca* et le *Saphir* qu'il commande. ■

Dans son autobiographie, l'ancien chef d'état-major de la Marine transmet son goût pour l'aventure, sa foi dans le collectif ainsi que son espoir dans les valeurs de notre pays. Un ouvrage indispensable.

AUTEUR : AMIRAL BERNARD ROGEL

Éditions Tallandier - 20,90 €



OPÉRATION SPÉCIALE

« Dix ans de guerre entre Russie et Ukraine vus et vécus depuis le Donbass ». Tel est résumé en quelques mots l'ouvrage écrit par le journaliste Paul Gogo qui n'a pas quitté ses cités en ruines, lui qui est né à Saint-Lô et qui a couvert les événements de

cette région au plus près de l'action.

Entre récit et enquête, il s'attache à raconter la complexité d'une guerre qui attise les passions d'un côté à l'autre de la frontière. Vu de Kiev, « *les gens du Donbass étaient souvent vus avec mépris, considérés comme des alcooliques, des feignants et des drogués...* », écrit-il soulignant que la guerre a plutôt contribué à faire évoluer la position des Ukrainiens sur le Donbass de façon positive.

Il dénonce aussi l'ingérence et la duplicité russe dans cette région sous couvert d'envoyer des « convois humanitaires », ingérence sur laquelle les Occidentaux ont délibérément fermé les yeux.

Paul Gogo pointe également la paranoïa du Président russe, détaille la manière dont il a modifié la constitution pour rester en place. Il évoque le jeu des « idiots utiles » du régime russe : un Finlandais complotiste, un Texan au chapeau de cowboy, un Français propagandiste et Christelle Néant qui s'est mise à établir une liste noire des journalistes hostiles dont l'auteur de cet ouvrage !

Dans un style simple et accessible, il décrit tous les rouages d'une guerre qui depuis deux ans épuisent deux peuples autrefois proches sinon frères et que maintenant tout oppose. ■

Au plus près du pouvoir et des soldats, Paul Gogo offre un récit fidèle et équilibré du conflit russo-ukrainien dans lequel les âmes, les hommes et le patriotisme servent de moteur.

AUTEUR : PAUL GOGO
Éditions du Rocher - 19,90€



LA GUERRE AU XXI^e SIÈCLE LE RETOUR DE LA BATAILLE

Pourquoi prendre en compte la tactique dans l'analyse des relations internationales ? Le retour des affrontements directs entre grandes puissances signifie-t-il la fin d'un grand bluff ? Comment éviter la paralysie tactique

pour retrouver la liberté d'action sur les théâtres d'opération ? Quels sont les modalités et les réels enjeux de conduire une guerre au XXI^e siècle ?

Telles sont quelques-unes des questions auxquelles l'ouvrage dirigé par Thibault Fouillet, directeur scientifique de l'Institut de stratégie et de défense (IESD) tente de répondre. Il s'est, pour ce faire, entouré des meilleurs experts de la question, universitaires, anciens militaires et spécialistes reconnues des questions de défense. Tous apportent leur contribution à la réflexion plus globale de la conduite de la guerre à l'aune des évolutions politiques et technologiques.

Si la première partie de l'ouvrage offre une réflexion sur la conception des opérations dans notre siècle, la deuxième détaille la manière dont il conviendrait de conduire la guerre urbaine, d'aborder le combat multi-milieu/multi-champs et la façon d'intégrer les innovations technologiques dans le spectre.

Plus pratique, la troisième partie consacrée à un bilan critique de vingt années de conflits s'appuie sur les retours d'expériences des opérations menées en Syrie (« *premier laboratoire de la haute intensité au XXI^e siècle* »), de la guerre entre la Russie et la Géorgie (2008), de celle du Haut-Karabakh entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Naturellement la guerre entre la Russie et l'Ukraine fait l'objet d'une attention particulière. ■

Un ouvrage qui pose les bonnes questions sur la guerre de demain. Et qui apporte des réponses pertinentes et possibles, sachant que rien n'est écrit d'avance.

SOUS LA DIRECTION DE THIBAUT FOUILLET
Éditions du Rocher - 20 €



LE GRAND RÉVEIL MONGOL ENTRE CHINE ET RUSSIE (1911-1921)

C'est à découvrir un pan totalement méconnu de l'histoire géopolitique et militaire de la Mongolie qu'Iaroslav Lebedynsky invite le lecteur. Ce pays coïncé entre Chine et Russie com-

mence en 1910 à s'éloigner du protectorat russe après la guerre conduite par le Tsar Nicolas II contre l'empereur du Japon Meiji.

À la faveur de la révolution chinoise de 1911 qui aboutit au renversement de la dynastie des Qing, la Mongolie alors sous domination sino-mandchoue (avec l'empereur Puyi) devient indépendante. Dès le début des troubles chinois, les chefs mongols, qu'ils soient descendants de Gengis Khan, religieux patriotes ou militants socialistes, jugent que les Qing sont définitivement affaiblis.

Le 1^{er} décembre 1911, l'indépendance de la Mongolie est proclamée. Une théocratie est mise en place, avec Bogdo Khan à sa tête qui s'installe à Ourga et qui incarne l'une des trois fonctions du lamaïsme, avec le Dalai-lama et Tashi-lama.

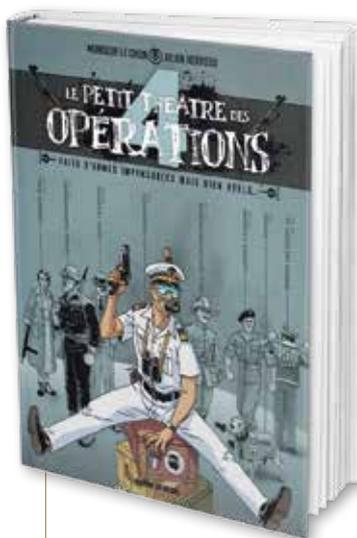
Mais le pays est encore loin d'être unifié et reconnu. Si la Russie accepte cette indépendance et la soutient économiquement et militairement, la Chine s'y oppose farouchement. La situation reste d'autant plus confuse qu'en 1913, la Russie et la Chine concluent un accord stipulant que la Mongolie extérieure est un territoire appartenant à la République de Chine mais jouissant d'une large autonomie.

L'ouvrage, fort documenté et précis, explique la naissance de ce pays qui ne comportait, à l'origine, que cinq ministères (affaires Intérieures, affaires Étrangères, affaires Militaires, Finances, et Justice) qui vacilla au moment de la révolution russe de 1917 et de la réoccupation chinoise en 1919.

C'est finalement grâce à un Russe blanc, Roman von Ungern-Stenberg, que le pays retrouve son indépendance. ■

Un petit ouvrage (130 pages) de superbe facture qui explique les enchaînements complexes ayant permis de façonner un pays trop méconnu.

AUTEUR : IAROSLAV LEBEDYNSKY
Lemme Edit - 18 €



LE PETIT THÉÂTRE DES OPÉRATIONS

Pourquoi prendre en compte la tactique dans l'analyse des relations internationales ? Le retour des affrontements directs entre grandes puissances signifie-t-il la fin d'un grand bluff ? Comment éviter la paralysie tactique pour retrouver la liberté d'action sur les théâtres d'opération ?

Quels sont les modalités et les réels enjeux de conduire une guerre au XXI^e siècle ?

Telles sont quelques-unes des questions auxquelles l'ouvrage dirigé par Thibault Fouillet, directeur scientifique de l'Institut de stratégie et de défense (IESD) tente de répondre. Il s'est, pour ce faire, entouré des meilleurs experts de la question, universitaires, anciens militaires et spécialistes reconnues des questions de défense. Tous apportent leur contribution à la réflexion plus globale de la conduite de la guerre à l'aune des évolutions politiques et technologiques.

Si la première partie de l'ouvrage offre une réflexion sur la conception des opérations dans notre siècle, la deuxième détaille la manière dont il conviendrait de conduire la guerre urbaine, d'aborder le combat multi-milieux/multi-champs et la façon d'intégrer les innovations technologiques dans le spectre.

Plus pratique, la troisième partie consacrée à un bilan critique de vingt années de conflits s'appuie sur les retours d'expériences des opérations menées en Syrie (« *premier laboratoire de la haute intensité au XXI^e siècle* »), de la guerre entre la Russie et la Géorgie (2008), de celle du Haut-Karabakh entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Naturellement la guerre entre la Russie et l'Ukraine fait l'objet d'une attention particulière. ■

*Toujours suivies de textes documentés pour ancrer la véracité du propos, ces histoires sont entrecoupées de courtes anecdotes parfois surprenantes.
Bientôt un tome 5 ?*

AUTEURS : JULIEN HERVIEUX ET MONSIEUR LE CHIEN
Éditions Glacial - 15,90 €



**FEU GRÉGEOIS,
BOMBES À
SCORPIONS
ET COCHONS
ENFLAMMÉS**
LA GUERRE NON
CONVENTIONNELLE
DANS L'ANTIQUITÉ

En termes d'armes biologiques et chimiques, l'imagination humaine semble sans limite : ypérite pendant la Première Guerre

mondiale ; napalm pendant la Seconde ; agent orange au Vietnam. Plus récemment, les guerres d'Irak et de Syrie ont aussi mis en lumière l'utilisation d'armes pourtant interdites par la Convention de Genève.

Ces armes de guerre non conventionnelles ne sont pas nouvelles. C'est ce que nous apprend ou nous rappelle la chercheuse en histoire Adrienne Mayor. Cette Américaine qui enseigne à Stanford s'est appuyée sur les nombreux textes antiques

L'idée d'écrire cet ouvrage lui est venue, il y a un peu plus de vingt ans, pendant la guerre en Irak, alors qu'elle-même subissait une chimiothérapie avec un poison dérivé de l'if, la taxotère. Pline l'Ancien déconseillait d'ailleurs aux Romains d'éviter la proximité des ifs, mais ces derniers empoisonnaient leurs flèches avec la sève de cet arbre !

L'auteure a donc répertorié pendant des années les armes toxiques de l'Antiquité : la lance empoisonnée issue d'une épine de raie qui a tué Ulysse ; les eaux mortelles qui ont mis fin à la vie d'Alexandre le Grand ou encore les béliers et les ânes infectés par la tularémie mortelle qui a permis aux Hittites numériquement plus faibles de remporter une victoire contre leurs ennemis, les Arzawas. Les grenades au naphte mais aussi les cochons qui grognaient contre les éléphants – réussissant à les faisant fuir – pouvaient être des armes tout aussi redoutables.

En fait, comme le soulignait Thucydide : « *En temps de paix, les individus et les États appliquent des normes plus élevées (...) mais la guerre est un maître sévère...* ». En somme, rien n'a changé depuis plus de 3 000 ans ! ■

Entre mythologie et réalité historique, Adrienne Mayor nous livre un récit passionnant sur les procédés antiques non conventionnels de conduire une guerre.

Un vrai régal !

AUTEUR : ADRIENNE MAYOR

Co-édition ministère des Armées & Nouveau Monde - 23,90 €



**QUI VEUT TUER
BONAPARTE ?**

Philippe Bornet a qui l'on doit déjà de nombreux ouvrages consacrés au plus célèbre des Corses, revient sur l'un des épisodes les moins développés dans l'histoire du futur empereur : le siège de Toulon.

Le récit démarre sur le souper de Beaucaire, dont le jeune capitaine d'artillerie tirera un pamphlet appelant à la fin de la rébellion des cités du sud de

la France. Arrivé à Toulon, il fait face aux troupes de la coalition composée de Napolitains, Sardes, Anglais et Espagnols qui mouillent au large, prêtes à mettre en action leurs nombreuses bouches à feu.

Les habitants retranchés dans la ville, hostiles à la Révolution et aux Républicains, espèrent le retour de la monarchie et l'installation du jeune Louis XVII sur le trône. En septembre 1793, Bonaparte a 24 ans. Quatre mois plus tard, quelques jours avant Noël, il gagne ses galons de général.

L'auteur a bien pris soin, dans un avertissement liminaire de préciser que son récit était un roman stratégique et non historique. C'est ce qui explique la précision avec laquelle il relate chacune des actions, transportant le lecteur à bord des vaisseaux de l'escadre anglo-espagnole, détaillant les manœuvres d'artillerie et de marine.

Dans un style clair et créatif, il relate ce siège qui voit Bonaparte déployer son génie militaire et qui va sceller le début de son irrésistible ascension. On pourra parfois s'étonner des propos un peu trop contemporains que l'auteur fait tenir au futur empereur et des intrigues parfois rocambolesques autour de la fictive comtesse vénitienne Anna-Lisa Vendramin. ■

Entre suspense, stratégie et avec la volonté de respecter l'exactitude historique, l'auteur nous livre un récit passionnant du siège de Toulon.

AUTEUR : PHILIPPE BORNET

Éditions Romana - 20 €



AU CŒUR DE L'ÉTAT

En plongeant dans l'ouvrage *Au cœur de l'État*, le lecteur devra s'approprier le fruit de presque dix années de recherches.

L'idée d'écrire une l'histoire de ce que de nombreux directeurs du Secrétariat général de la Défense nationale appelleront « *l'ectoplasme de la République* » a germé dans le cerveau de Louis Gautier

qui a occupé le poste SGDSN de 2014-2018.

Il a confié cette mission à Guillaume Denglos qui s'est fait accompagner dans cette lourde tâche par Philippe Vial, alors chef de la division recherche au Service historique de la Défense.

Comme les chats, le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN - sa dénomination depuis janvier 2010) a eu au moins sept vies, sinon plus.

Bien que cet organisme soit l'héritier direct du Conseil supérieur de la défense nationale (CSDN), créé le 6 décembre 1906, son histoire remonte une bonne quinzaine d'années avant, les dirigeants politiques et militaires souhaitant en quelque sorte tirer les leçons de la défaite de 1870.

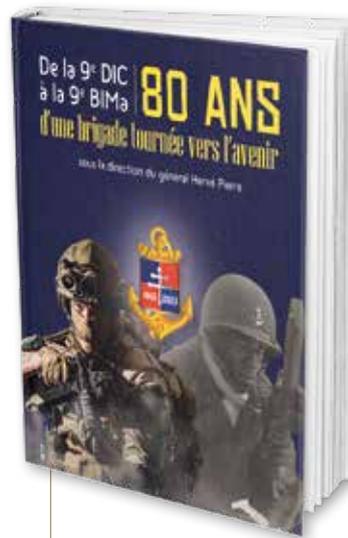
C'est au fil des ans et des conflits que le futur SGDSN se forge une identité et un positionnement propres. De l'aveu des auteurs, « *avant 1914, ce n'est vraiment pas grand-chose* ». La structure a pris plusieurs dénominations parmi lesquelles CSDN, État-major de la défense nationale (EMDN) puis État-major général de la défense nationale (EMGDN), puis SGDN.

Le passage qu'effectue le commandant puis le lieutenant-colonel De Gaulle, de l'automne de 1931 à l'été de 1937, comme rédacteur puis chef de section au Secrétariat général du Conseil supérieur de la Défense nationale (SG-CSDN), déterminera en grande partie sa réflexion sur la politique de défense à venir. ■

L'histoire séculaire de cet objet institutionnel non-identifié amène le lecteur aux confins de l'histoire, du droit, de la science politique où se mêlent nombre d'enjeux de pouvoirs, de diplomatie et parfois d'égos.

**SOUS LA DIRECTION DE GUILLAUME DENGLOS
ET PHILIPPE VIAL**

Éditions Nouveau Monde - 29 €



DE LA 9^e DIC À LA 9^e BIMa 80 ANS D'UNE BRIGADE TOURNÉE VERS L'AVENIR

La 9^e brigade d'infanterie de marine a officiellement fêté ses 80 ans en juillet 2023.

Dans le droit fil des anniversaires que l'éditeur Pierre de Taillac aime commémorer, il était inévitable de consacrer un livre à l'héritière de la division Bleue qui s'était illustrée en

1870 lors des combats de Bazeilles.

Ce chantier a été dirigé par le général Hervé Pierre qui commande cette prestigieuse unité depuis août 2022. Pas moins de huit régiments composent cette brigade, à dominante marsouine : les 1^{er}, 2^e et 3^e RIMa, le RICM, le 11^e RAMa, le 5^e RIOM, la 9^e compagnie de commandement et de transmission de marine ainsi que le 126^e RI et le 6^e régiment du génie. S'y adjoignent deux centres de formation : celui du 1^{er} RAMa et du 22^e RIMa.

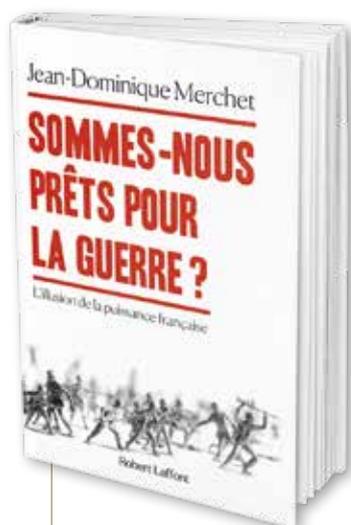
L'ouvrage richement illustré apprend au lecteur que « la 9 » a connu plusieurs appellations depuis sa naissance en 1943 et plusieurs garnisons pour son état-major. La conquête de l'île d'Elbe en 1944, la réduction de la poche de Colmar figure parmi ses nombreux faits d'armes.

Sous la plume de spécialistes comme Guillaume Lasconjarias, Michel Goya, Michel Bodin, Elie Tenenbaum, Anthony King et le général Thierry Chigot, la 9 déroule son histoire, parfois tragique mais dresse également les perspectives du combat futur où le commandement collectif pourrait devenir un élément clé du combat et de la victoire.

Le lecteur ne manquera pas de plonger dans les témoignages des différents commandeurs de la 9 dont beaucoup ont poursuivi une carrière prestigieuse. ■

Entre histoire, réflexion et prospective, ce livre fait la part belle au vécu des troupes de marine.

SOUS LA DIRECTION DU GÉNÉRAL HERVÉ PIERRE
Éditions Pierre de Taillac - 24,90 €



SOMMES-NOUS PRÊTS POUR LA GUERRE ? L'ILLUSION DE LA PUISSANCE FRANÇAISE

Faut-il se préparer à une guerre comme en Ukraine ? La France est-elle à l'abri sous son parapluie nucléaire ? Sommes-nous capables de produire assez d'armes ? La

guerre sur le sol français ? La guerre choisie ou subie ? Serions-nous assez résilients ? L'armée française a-t-elle vraiment le goût de la victoire ? Faut-il rétablir le service militaire ? La guerre contre qui, avec qui ?

Telles sont les neuf questions parfois irritantes que pose le journaliste de *L'Opinion*, et spécialiste des questions militaires et stratégiques. Et tente de répondre.

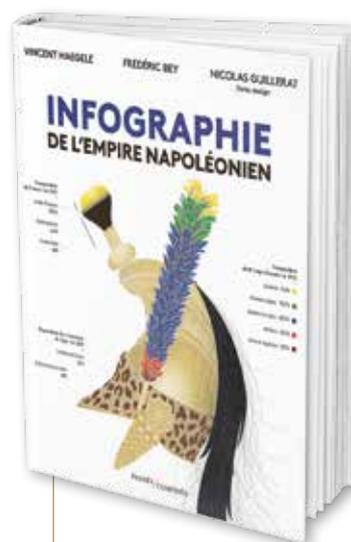
À l'heure où les conflits se multiplient, toutes ces interrogations sont légitimes. Oui la France est-elle vraiment prête à affronter un conflit de haute intensité face à un ennemi aujourd'hui non identifié ? Pour faire simple et court, la réponse de Jean-Dominique Merchet est clairement non. Pourquoi ? Parce que nos politiques, fort de la construction européenne, se sont reposés sur leurs lauriers et vanté les mérites des « dividendes de la paix ».

À mots à peine couverts, il explique les effets négatifs (néfastes ?) de la réduction du format des armées, chiffres à l'appui. Un seul parmi d'autres éclaire la situation actuelle des armées françaises : en 1989, l'armée de terre alignait huit régiments d'artillerie sol-air, plus six de réserve. Aujourd'hui, il n'en reste qu'un seul, le 54^e RA, stationné à Hyères.

Au fil des pages, ce n'est pas l'optimisme qui prédomine. Selon l'auteur, « *l'armée française, c'est l'armée américaine en version bonsaï : elle sait à peu près tout faire, mais elle ne peut pas le faire beaucoup ou longtemps* ». Parce qu'aucune guerre ne ressemble véritablement à une autre, il fonde cependant l'espoir que le peuple français saura être fort et résilient. Face à la guerre, la force de l'esprit suffira-t-elle. À chacun de forger son propre jugement. ■

À l'aune de l'existant et avec des données peu connues du grand public, Jean-Dominique Merchet nous livre un ouvrage éclairant sur ce qui pourrait nous attendre dans un futur indéterminé.

AUTEUR : JEAN-DOMINIQUE MERCHET
Éditions Robert Laffont - 18 €



INFOGRAPHIE DE L'EMPIRE NAPOLÉONNIEN

C'est un ouvrage qui va réclamer beaucoup d'attention de la part du lecteur. En effet, qu'on ne s'y trompe pas.

Bien qu'il recèle de nombreux graphiques et dessins, donnant au livre un aspect esthétique et ludique, celui-ci fourmille aussi d'informations et de détails nichés dans les textes qui les accompagnent.

Les auteurs explorent l'épopée napoléonienne, de la marche vers le pouvoir jusqu'à la chute à Sainte-Hélène. Rien ne semble échapper à leur sagacité : les institutions impériales, la cour, la construction territoriale de l'Empire, les voies de communications, le contrôle politique et policier, le commerce, le financement de la guerre, etc.

Lui-même d'origine noble, Napoléon a recréé cette distinction pour récompenser ses fidèles. On apprend ainsi qu'il distribuera 3 600 titres entre 1808 et 1815 et que la majorité des nobles impériaux étaient issus de la bourgeoisie (58%), de l'ancienne noblesse royale (22,5%) et du peuple (19,5%).

Parmi eux, une grande majorité de militaires (67,9%), de fonctionnaires (22%) et d'autres fonctions (10,1%) comme religieux, députés etc.

Le lecteur néophyte pourra facilement cependant se noyer dans les méandres du corps d'armée et de son évolution à travers les années mais aussi découvrir la manière dont l'Empereur organisait les formations tactiques du bataillon d'infanterie pour conduire une attaque.

Les auteurs ont poussé le détail à décomposer l'équipement complet d'un soldat d'infanterie, dont le packaging avoisinait les 20 kg et à comparer les principaux fusils en service, avec les différentes cadences de tir ! Un ouvrage qui reste malgré tout simple et accessible. ■

Toute l'histoire de l'empire napoléonien résumé en 160 pages et dessins et statistiques avec en prime une autre façon de découvrir et de lire l'histoire. Une belle réussite parce qu'un croquis vaut mieux qu'un long discours.

AUTEURS : VINCENT HAEGELE, FRÉDÉRIC BEY, NICOLAS GUILLERAT
Éditions Passés composés - 29 €



CE SOIR NOUS MONTERONS TOUS AU PARADIS

Gustavo Camerini, comme son nom le laisse supposer, est d'origine italienne. Avocat, antifasciste et antinaziste, issu d'un milieu aisé, il quitte son Italie natale, en 1938, avec sa Matford pour rejoindre la France. Il espère s'enrôler dans les Brigades internationales mais la fin du conflit en Espagne et la dissolution des Brigades le rattrapent.

Son réseau de connaissances lui fait rencontrer Marthe de Chambrun dont le père est sénateur. Ce dernier le « pistonne » pour rentrer à la Légion étrangère, comme sous-lieutenant. Notre héros sera de tous les combats au sein de la 13^e Demi-brigade de la Légion étrangère, de Narvik à la « sanglante » campagne d'Italie comme il la nomme. Le long récit, cette épopée qui plonge le lecteur au cœur de l'action (Narvik, Dakar, Érythrée, Syrie, Egypte...) est tiré des dix-sept heures de souvenirs qu'il dicta sur un magnétophone. Parvenu au soir de sa vie, Gustavo Camerini donna les cassettes à son jeune ami, l'économiste Philippe Aghion.

Entre autobiographie, récit d'aventures et chronique de guerre, ce livre est également un cri d'amour pour la Légion et la fraternité d'armes.

Au fil des pages, le lecteur découvre un Gustavo Camerini, surnommé « Gusty » et « Clarence », ardent au combat et totalement dilettante entre deux coups de feu, aimant se délasser dans des hôtels luxueux et ne rechignant pas à partager de bons moments en bonne compagnie.

Cette guerre accomplie en « amateur » ou en « intermittent » le freinera dans ses promotions. Il restera lieutenant et ne sera jamais promu capitaine. « Ça m'est complètement égal », affirmait ce Compagnon de la Libération que la République n'oubliera pas en l'honorant à plusieurs reprises. ■

Un récit attachant et bouleversant dont la simplicité n'a d'égale que l'héroïsme de cet homme qui, avec tant d'autres, a pris les armes pour redonner au mot « honneur » tout son sens.

AUTEUR : GUSTAVO CAEMRINI
Éditions du Félin - 22 €



<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS DE RÉSERVE

*Toute l'actualité de la
réserve opérationnelle
et citoyenne*



INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet :

des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.

<https://unor-reserves.fr>

ROUVERTURE

LE MUSÉE DE LA MARINE

Le musée national de la Marine a fait l'objet d'une complète rénovation. Il a rouvert ses portes au public à la fin de l'année 2023.

Comme bien souvent, les fonds des musées puisent leurs origines dans des collections particulières. Le musée national de la Marine n'échappe pas à cette règle. « *L'histoire du musée, c'est d'abord l'histoire d'une collection historique offerte en 1748 par l'encylopédiste et inspecteur de la marine Henri-Louis Duhamel du Monceau au roi Louis XV, renseigne le site Internet du musée. Une collection de modèles de navires et de machines portuaires qu'il a rassemblés dans les arsenaux* ».

À L'HÔTEL DE LA MARINE

À l'origine, cette collection jette d'abord l'ancre au premier étage du Louvre et prend le nom de Salle de la Marine. « *Sa vocation première est pédagogique à destination de l'école d'ingénieurs* », ce qui lui vaut d'être rattachée à l'École d'ingénieurs-constructeurs de vaisseaux. Quelques temps plus tard, entre 1801 et 1803, une éphémère galerie vient embellir le ministère de la Marine, place de la Concorde à Paris. Il faut attendre 1827 et un décret de Charles X pour qu'un Musée naval voit le jour au Louvre alors que

parallèlement les arsenaux de Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon s'enrichissent de salles muséographiques. Les artefacts des expéditions ethnographiques du XIX^e siècle trouvent à leur tour une place dans les vitrines du Musée naval du Louvre qui, sous l'impulsion de l'amiral Pâris, son directeur (1871-1893), s'ouvre aussi à l'architecture maritime par l'évocation des phares et des grands canaux (Suez et Panama). Sous son impulsion est également créé un atelier de fabrication de maquettes.

AU PALAIS DE CHAILLOT EN PLEINE GUERRE

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, le musée est rattaché au ministère de la Marine et son déménagement envisagé. Son nouveau port d'attache sera l'aile Passy du Palais de Chaillot construit pour l'exposition universelle des Arts et Techniques de 1937. Il faut cependant attendre 1942 pour que les collections investissent ces nouveaux locaux et 1943 pour une ouverture officielle. En 1947, le musée passe de la tutelle du Service historique à celle du ministre de la Marine. « *Devenu établissement public national à caractère administratif en 1971, le musée est chargé d'assurer*





© MINARM/Boegly

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Musée national de la marine, Palais de Chaillot, 17, place du Trocadéro 75016 Paris.
- Ouvert de 11h00 à 19h00 tous les jours sauf le mardi. Nocturne le jeudi jusqu'à 22h00. Fermeture annuelle les 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 14 juillet et 25 décembre.
- Tarifs : 9 à 15 € selon achat au guichet ou sur Internet et si billet couplé avec visite d'une exposition. Gratuités sur présentation d'un justificatif en cours de validité pour le personnel militaire et civil du ministère des Armées. Tarif réduit pour les anciens combattants.

la conservation, la présentation, l'enrichissement de ses collections dans tous les domaines de la marine, notamment ceux de la Marine nationale, des marines de commerce, de pêche, de recherche océanographique, ainsi que les sports nautiques et la plaisance. Il acquiert ainsi une autonomie de gestion, sous tutelle du ministère de la Défense.»

En 2015, l'État annonce s'engager dans la rénovation du site de Chaillot. Dès lors, « cette décision ouvre la voie à la rénovation du nouveau musée » qui débute en 2017. Le projet « consiste à rénover et moderniser les espaces d'exposition du musée, mais aussi à agrandir le bâtiment pour accueillir plus de visiteurs et offrir de nouveaux espaces de médiation » an-

nonce le musée, afin de « devenir le centre des cultures maritimes, vitrine et conservatoire patrimonial de toutes les marines », précise le ministère des Armées.

UNE APPROCHE INTELLECTUELLE ET LUDIQUE

Après sept années de restauration, le nouveau musée de la Marine a rouvert ses portes le 17 novembre 2023. Le visiteur pénètre dans une étrave stylisée grande nature, accompagné par une fragrance iodée « sillage de mer » ! Le ton est donné ; le nouveau musée s'inscrit tant dans les nouveaux concepts muséographiques français actuels que dans une approche intellectuelle mais aussi ludique du sujet.

« Un parcours réinventé, entre découverte

de chefs-d'œuvre et plongée dans la mer et ses enjeux » nous explique-t-on, qui entraîne le visiteur au pied du scaphandre des frères Carmagnolle (1882) ou aux côtés des sculptures en bois doré de *La Réale*, navire amiral des galères de France sous Louis XIV. Le regard passe des photographies aux peintures monumentales, des maquettes de bateaux aux optiques de phares, des figures de proues aux boussoles.

UN MUSÉE DE LA MER

Les concepteurs ont aussi voulu plonger le visiteur dans un parcours d'exposition immersif et l'invitent au creux d'une vague géante de plusieurs mètres de haut en plein Pacifique. La simulation est là pour évoquer les tempêtes et naufrages.

Car le musée de la Marine s'est aussi réinventé en musée de la Mer au point que les petites maquettes des felouques de l'Égypte pharaonique partagent l'espace avec les modèles réduits des champs marins d'éoliennes, au point que les écrans géants sur lesquels viennent s'échouer interminablement les mêmes bancs de poissons frayent avec les nombreux dispositifs multimédias et interactifs (manipulation d'un sextant et simulateur Rafale par exemple) et les belles maquettes des navires fleurons de notre marine nationale. ■

Sources : musee-marine.fr,
defense.gouv.fr



ET AUSSI SUR LE LITTORAL

La gestion des musées héritiers des anciennes salles des arsenaux des XVIII^e et XIX^e siècles, a créé dès 1947 un véritable réseau national. Le directeur de l'époque avait en effet été « chargé de l'organisation des musées navals des arsenaux dont les collections [ont été] peu à peu intégrées à l'inventaire général du musée. »

En complément du musée amiral de Paris, il est donc possible de visiter également ceux de :

- Brest (Finistère) situé au Château.
- Port-Louis (Morbihan) implanté à la citadelle.
- Rochefort (Charente-Maritime) à l'hôtel de Cheusses/Arsenal et à l'ancienne École de médecine navale.
- Toulon (Var) à côté de la Tour de l'Horloge de l'arsenal.

association



ENGAGÉS POUR TOUS CEUX QUI S'ENGAGENT



Plus proches, plus engagés, plus solidaires.

L'association Tégo est une association à but non lucratif qui œuvre pour la protection sociale complémentaire des militaires.

Pour cela, elle souscrit des contrats de groupe auprès d'assureurs affinitaires qui prennent en charge le risque militaire (prévoyance) et proposent des garanties adaptées aux ressortissants des forces armées et des ministères chargés d'une mission de sécurité.

Dans le même temps, sur ses fonds propres, l'association Tégo assume une mission d'opérateur social au bénéfice de ses adhérents et, plus largement, de la communauté Défense et Sécurité.

Au carrefour des mondes associatif et assurantiel, l'association Tégo agit en complémentarité de l'institution militaire et des assureurs afin de garantir à ses adhérents une protection sociale complémentaire de qualité.

1,2
MILLION
D'ADHÉRENTS

24
ADMINISTRATEURS
BÉNÉVOLES

+ DE
70
ANS
À VOS CÔTÉS

associationtego.fr



ASSEMBLÉE NATIONALE

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le 27 février 2024, la présidente de l'Assemblée nationale a enjoint les ministres à répondre clairement aux questions posées par les parlementaires. Mais quels sont les différents types de questions dont disposent les députés pour interpeller les membres du Gouvernement ?

« Les questions, sous leurs différentes formes orales et écrites, sont les instruments parlementaires les plus anciens de contrôle de l'activité du Gouvernement », précise l'Assemblée nationale qui rappelle aussi qu'il s'agit d'un droit « consacré par la Constitution de 1958 et renforcé par les révisions constitutionnelles de 1995 et de 2008 ».

Les questions sont considérées comme des « procédures sans vote » permettant « l'information des députés sur des sujets ponctuels et des points d'actualité sans mise en jeu de la responsabilité politique du Gouvernement. »

Souhaitant rappeler ces fondamentaux aux ministres, la présidente de l'Assemblée nationale a demandé à la ministre en charge des Relations avec le Parlement, lors de séance du 27 février 2024, « d'indiquer à chaque ministre qu'il faudrait vraiment qu'il réponde aux questions que lui pose le Parlement ». Yaël Braun-Pivet a aussi rappelé « que le Gouvernement est responsable devant le Parlement. »

Ce recadrage faisait notamment suite à

une réponse peu précise de la secrétaire d'État chargée des Anciens combattants et de la Mémoire.

LES QUESTIONS ORALES

■ **Les questions orales sans débat** « sont posées par un député à un ministre, ce qui interdit toute question collective. (...) Le texte de ces questions, très souvent d'intérêt local (...), est remis au président de l'Assemblée nationale, qui le notifie au Gouvernement, et publié dans un fascicule spécial du Journal officiel. Le temps disponible par question,

réponse du ministre et droit de réplique compris, est de six minutes. »

■ **Les questions au Gouvernement** « ne sont ni déposées, ni notifiées, ni préalablement publiées. En principe, leur contenu n'est pas communiqué au Gouvernement, seuls les noms des auteurs lui sont transmis une heure avant l'ouverture de la séance. (...)

Un droit de réplique permet à l'auteur de chaque question de disposer d'un temps de parole global de deux minutes à répartir entre la question et une éventuelle réplique, le ministre interro-



Taux de réponse aux questions écrites posées au ministre des Armées, au 27/02/2024.

© Capture/Assemblée nationale



Taux de réponse aux questions écrites posées à la secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, au 27/02/2024.

gés disposant dans les mêmes limites d'un droit de contre-réplique.»

- **Les questions à un ministre** constituent une « procédure originale, reposant sur des questions et des réponses limitées à deux minutes ».

LES QUESTIONS ÉCRITES

La procédure des questions écrites « constitue une prérogative individuelle des députés. Elle est la seule procédure parlementaire de ce type à s'exercer hors du cadre de la séance et dont l'effet est différé », souligne l'Institution.

Les questions écrites sont posées par un député à un ministre, ou bien au Premier ministre lorsqu'elles portent sur la politique générale du Gouvernement. Les questions écrites sont transmises au président de l'Assemblée nationale qui le notifie au Gouvernement.

Constatant une inflation du nombre de questions écrites depuis 1959, passant de 3 700 à 20 066 en 2015, et un délai moyen

de réponse de six mois au lieu des deux mois réglementaires, une réforme limite depuis 2015 le nombre maximal des questions à 52 par session pouvant être déposées par chaque député.

LE BAROMÈTRE DES STATISTIQUES

Depuis le 30 octobre 2023, le site de l'Assemblée nationale propose des statistiques relatives aux réponses du Gouvernement aux questions écrites des députés et un classement des ministères actualisés chaque semaine.

Ce baromètre des statistiques nous apprend ainsi que depuis le début de la 16^e législature de la V^e République^[1], pas moins de 15 758 questions écrites ont été posées au Gouvernement dont 9 507 (60,33%) ont obtenu une réponse. Le taux de réponse dans un délais de 10 jours s'élève à 15,44% (153 réponses sur 991) alors que celui dans un délais de deux mois à 20,17% (2 821 réponses sur 13 984)^[2]. Parallèlement, 1 549

questions au Gouvernement et 603 questions orales sans débat ont été posées

Les ministères le plus interrogés par écrit (+ de 1 000 questions) sont ceux du Travail, de la santé et des solidarités (3 104 questions) ; puis de l'Économie, des Finances, de Souveraineté industrielle et numérique (1 732) ; de l'Intérieur et de l'Outre-mer (1 547) ; de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (1 293) ; de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (1 136).

Quant aux ministères les moins questionnés, citons ceux du Renouveau démocratique/porte-parole du Gouvernement (6) ; de la Ville et de la Citoyenneté (5) ; et enfin du Développement et partenariats internationaux (4).

LE MINARM PEU QUESTIONNÉ

Le ministère de Armées quant à lui est peu sollicité par écrit avec seulement 191 questions et un taux global de réponses de 61,26%. À signaler que la courbe d'évolution du taux de réponse de ce ministère est en baisse quasi constante depuis septembre 2023, hormis un pic à 71,60% en novembre 2023. À noter aussi un niveau plancher de réponses à 53,95% atteint le 23 février 2024.

Le secrétariat d'État chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire quant à lui, revendique 130 questions et un taux global de réponses s'élevant à 70%. La courbe d'évolution du taux de réponse de ce ministère se situe en moyenne autour de 74% depuis septembre 2023. ■

Sources : Assemblée nationale.



^[1] Cycle parlementaire ouvert le 28 juin 2022.

^[2] Tous les chiffres cités dans cet article sont arrêtés au 27 février 2024.

INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<https://unor-reserves.fr>



Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2024 ⁽³⁾

Activités : 11 €

Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez *Armée & Défense* pendant 2 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR



A promotional graphic for the UNOR website. It features a QR code in the top left corner. Below it, a hand in a dark suit points towards the viewer. The URL <https://unor-reserves.fr> is displayed in a white box. To the right, the text reads: "LE SITE INTERNET DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE". Below this, it says "Toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne" next to the UNOR logo. At the bottom, there is a section titled "INTERACTIVITÉ avec votre revue" with a circular logo that says "En savoir + unor-reserves.fr". To the right of this logo, it says: "Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés." The *Armée & Défense* logo is also present. The URL <https://unor-reserves.fr> is repeated at the bottom.

■ Bulletin d'abonnement ⁽¹⁾

■ Changement d'adresse ⁽²⁾

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :

Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Tarif ⁽³⁾ pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

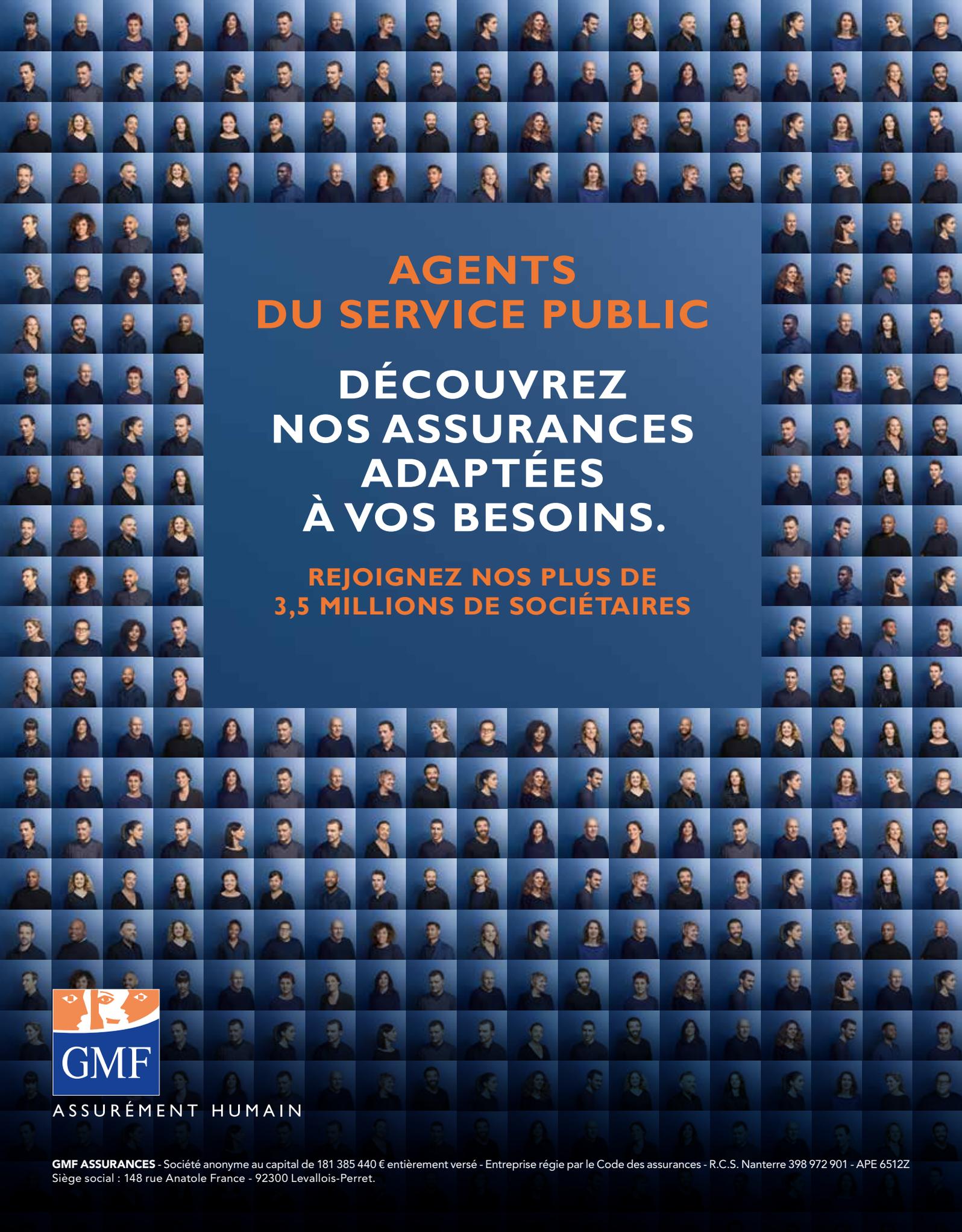
Signature

⁽¹⁾ Cochez la case souhaitée.

⁽²⁾ Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

⁽³⁾ Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

numéro abonné date effective du changement d'adresse



AGENTS DU SERVICE PUBLIC

DÉCOUVREZ NOS ASSURANCES ADAPTÉES À VOS BESOINS.

REJOIGNEZ NOS PLUS DE 3,5 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES



ASSURÉMENT HUMAIN